

Canaux de distribution de l'assurance - Chiffres 2013

Introduction : La bancassurance fait les frais du recul de l'assurance vie			2
1. Objectif, méthodologie et définitions			4
2. Résultats de l'étude			7
2.1 Représentativité et fiabilité de l'échantillon			7
2.2 Résumé des résultats les plus significatifs de l'enquête			7
2.3 Ensemble des assurances non-vie et vie			11
2.4	Assurance non-vie		14
2.5	Assurance vie		17
	2.5.1	Assurance vie : production des affaires nouvelles	17
	2.5.2	Vie individuelle (branches 21-23-26)	24
	2.5.3	Vie individuelle : contrats à taux garanti (branche 21)	27
	2.5.4 23)	Vie individuelle : contrats liés à des fonds d'investissement (branche	31
	2.5.5	Vie individuelle : opérations de capitalisation (branche 26)	34
	2.5.6	Vie groupe	36
	2.5.7 Ensemble des opérations vie		
3. Tableaux : répartition de l'encaissement et parts de marché			43
Annexe 1.			44
Annexe 2.			45



Introduction: La bancassurance fait les frais du recul de l'assurance vie

Commenter l'évolution des réseaux de distribution de l'assurance en Belgique au vu des chiffres de 2013, c'est en quelque sorte un exercice de contorsion. Il faut en effet se remettre au diapason des conditions d'il y a deux ans, soit à l'époque d'un repli important des primes encaissées, puisque l'encaissement reculait d'un septième entre 2012 et 2013. C'est donc sur la toile de fond d'un marché en chute nette qu'il convient d'analyser qui a le mieux tiré son épingle du jeu. Comme ce recul est le fait d'une conjonction de facteurs défavorables affectant en particulier l'assurance vie individuelle (taux peu attrayants, changement de cap dans des réseaux bancaires et pour couronner le tout un relèvement spectaculaire de la taxe sur les primes), c'est cette activité –qui génère grosso modo la moitié des primes- qui influence le plus le résultat global de ce relevé. Les assurances de groupe et les assurances « non-vie » échappent heureusement à cette contre-performance, et c'est par rapport à la continuité dans la croissance tempérée de la demande qu'il convient d'analyser dans quelle mesure les cartes sont redistribuées dans ces branches d'activité.

En même temps, ces chiffres se réfèrent à une année qui clôt une période de stabilité dans les règles du jeu applicables à la distribution de l'assurance, puisque ce n'est qu'à partir de 2014 que pourront apparaître les conséquences des grands chambardements découlant de la « mifidisation » de l'assurance. Pris d'incontinence législative, le gouvernement di Rupo a en effet instauré précipitamment un nouveau régime légal visant la rémunération des vendeurs, la promotion des produits, la nature du conseil et les conflits d'intérêt en passant par des mesures visant les caractéristiques des produits eux-mêmes, le tout sans laisser beaucoup de délais d'adaptation ni se laisser guider par le souci de ne pas secouer la barque, dans la mesure où les intérêts des professionnels sont accessoires par rapport à la protection du consommateur poursuivie.

En faisant donc la part des choses entre ce qui appartient au passé et ce qui appartient à un futur proche, l'observateur perspicace comprendra mieux les forces et faiblesses des différents modes de distribution en présence, de même que les menaces et opportunités auxquelles ils s'adaptent continuellement.

En 2013, les intermédiaires sont une fois de plus le premier mode de distribution de l'assurance, avec un courant d'affaires six fois plus important du côté du courtage que du côté des agents exclusifs. Dans la tourmente de l'assurance vie individuelle, les uns et les autres se maintiennent plus ou moins ou progressent nettement, selon que l'on parte de chiffres absolus ou de parts de marché relatives, selon le segment observé ou selon un découpage entre nouvelle production et primes récurrentes.

Ainsi, le courtage a traité en 2013 pour 12,6 milliards d'euros de prime contre 12,7 milliards en 2012, mais passe de 40,5 à 47 % de part de marché. Les agents –seul canal à progresser tant en termes absolus qu'en termes relatifs- gagnent une soixantaine de millions d'euros de primes, et progressent de 6,9 à 8,3 % de part de marché. La bancassurance perd plus de quatre milliards d'euros de primes et dégringole de 33,7 à 22,8 % de part de marché. En revanche, le direct, tout en perdant près de 70 millions d'euros de primes, progresse de 18,9 à 21,8 % de part de marché.

Cette résistance ou résilience des intermédiaires est le fait de PME dont l'assurance est la raison d'être, et il en va de même à une plus grande échelle pour les acteurs de la distribution directe. Pour les banques, l'assurance n'est souvent qu'un aspect de la gamme de services proposés,

plus particulièrement en matière d'épargne à moyen terme : l'assurance n'est alors plus une raison d'être, mais bien un élément qui varie selon la conjoncture à laquelle les banques peuvent s'adapter en engageant d'autres services que l'assurance dans la bataille. Au petit jeu de dégager qui perd et qui gagne, chacun trouvera son compte : les banquiers poursuivent leur grignotage de affaires « incendie » et « responsabilité civile des particuliers » à la faveur de leur activité hypothécaire, tandis que les courtiers engrangent une réussite dans le coude à coude sur les assurances vie accompagnant les emprunts hypothécaires en prenant cette fois une nette avance sur leurs concurrents banquiers. Les courtiers signent par ailleurs une deuxième année de performance remarquable en assurance sur la vie liée à des fonds de placement (branche 23). Pas moins passionnant, le duel entre courtiers et agents qui se partagent à peu près également les affaires d'assurance épargne-pension gagnées sur le réseau bancaire et sont désormais ex aeguo derrière les banques sur ce créneau. Il est plus difficile de dégager d'une année à l'autre des tendances cohérentes concernant d'autres champs de bataille comme les « employee benefits » (assurance de groupe, assurance hospitalisation et autres collectives), voire encore de connaître la résultante de stratégies de distribution multicanaux soit au niveau global, soit au niveau de segments comme le monde de l'entreprise (où le courtage fait son meilleur score et la bancassurance son moins bon). Du reste, il n'y a pas que les groupes d'entreprises d'assurance et les entreprises de la distribution qui sont à la manœuvre : les clients déplacent eux aussi des affaires, souvent au sein d'un même canal, mais aussi avec des déplacements d'un canal à un autre.

Le développement de la vente par Internet « pur jus » fait figure d'Arlésienne. La Belgique ne connaît pratiquement pas le phénomène de rupture bousculant le marché comme au Royaume-Uni, où les sites de comparaison sont devenus incontournables –et drainent de ce simple fait une bonne part des marges bénéficiaires sans devoir immobiliser beaucoup de capital. En revanche, au sein même des réseaux répertoriés dans la présente étude, Internet apparaît comme un instrument utilisé par chacun des réseaux existants pour répondre aux souhaits de la clientèle, sans donner lieu pour autant à l'émergence d'une nouvelle catégorie d'acteurs économiques tels que les sites comparatifs. Que l'on en juge par l'exemple de l'assurance auto, qui parmi les branches importantes semblerait devoir montrer la première des signes d'une pareille activité, mais où les positions varient peu d'une année à l'autre malgré des mouvements au sein même des canaux existants.

Wauthier Robyns cia@assuralia.be

1. Objectif, méthodologie et définitions

L'objectif de l'enquête « Canaux de distribution » est de mesurer l'importance relative des différents canaux de distribution de l'assurance en Belgique, ainsi que l'évolution de leurs parts de marché dans le temps.

Afin de permettre une analyse sur longue période, les résultats des éditions de 1999 à 2003 ont été ajustés à la nouvelle grille d'analyse. Certains graphiques ou tableaux peuvent donc différer de ceux publiés au cours des éditions précédentes. En outre, des affinements méthodologiques propres à certaines entreprises peuvent être à l'origine de certains glissements.

Le questionnaire adressé aux entreprises se présente sous la forme d'un tableau qui met en regard les principales opérations d'assurance et les modes de distribution. Les définitions utilisées sont reprises ci-après.

Les canaux de distribution sont répartis en quatre catégories principales (modes de distribution).

A. Réseaux non exclusifs en assurance

A. 1 Courtage classique : courtiers hors mega brokers et hors assurfinance (c.-à-d. sans agence bancaire du même groupe financier)

Courtiers d'assurances, enregistrés comme tels à la FSMA et vendant des contrats,

- sans guichet bancaire ou
- ▶ avec guichet bancaire portant l'enseigne d'un groupe financier dont ne fait pas partie l'entreprise d'assurances ayant émis le contrat.

Par exemple:

- bureaux de courtage ou personnes physiques membres de Feprabel ou de la Federatie voor Verzekerings- en Financiële Tussenpersonen (FVF),
- courtiers exerçant une activité d'assurance en tant qu'indépendants à titre complémentaire,
- sociétés de courtage captives d'une entreprise d'assurances,
- contrats d'assurance du groupe yyyy vendus par des agents bancaires exclusifs indépendants, travaillant sous l'enseigne d'un groupe xxxx, également enregistrés comme courtiers d'assurances à la FSMA.

A.2 Assurfinance : courtiers hors mega brokers avec agence bancaire du même groupe financier

Contrats d'assurance du groupe xxxx vendus par des agents bancaires exclusifs indépendants, travaillant sous l'enseigne de ce même groupe, également enregistrés comme courtiers d'assurances à la FSMA (=> possibilité de commercialisation de produits d'assurance élaborés par d'autres entreprises ou d'autres groupes, dans le cas contraire : voir bancassurance).

A.3 Mega brokers

Principalement des contrats de bureaux de courtage internationaux membres de l'Union professionnelle des courtiers d'assurances (UPCA).

A.4 Autres

Contrats vendus par des assureurs appartenant à des réseaux non exclusifs autres que le courtage classique, l'assurfinance et les mega brokers.

B. Réseaux exclusifs en assurance sans activités bancaires

B.1 Agents d'assurances exclusifs salariés

Contrats vendus par des intermédiaires salariés de l'entreprise d'assurances, qui ne distribuent que des produits d'assurance de cette seule entreprise (ou groupe d'entreprises).

B.2 Agents d'assurances exclusifs indépendants

Contrats vendus par des intermédiaires indépendants, qui ne distribuent que des produits d'assurance d'une seule entreprise (ou groupe d'entreprises), autrement qu'à travers un guichet bancaire et qui sont rémunérés à la commission.

C. Bancassurance : réseaux exclusifs en assurance avec activités bancaires (voir les enseignes bancaires en annexe 1)

Contrats vendus à travers un guichet bancaire, soit par un salarié de la banque, soit par un agent bancaire indépendant, ne vendant des produits d'assurance que de l'entreprise ayant émis le contrat (ou groupe d'entreprises, des liens de participations unissant en tout cas l'entreprise d'assurances et l'établissement de crédit).

D. Direct (sans intermédiaires)

D.1 Mutuelles et coopératives sans intermédiaires¹

Encaissement direct de mutuelles ou de coopératives, hors commerce électronique et hors opérations réalisées par l'intervention de réseaux d'intermédiaires, exclusifs ou non.

D.2. Vente directe (business to business)

Vente directe de contrats par des assureurs autres que mutuelles ou coopératives à des clients « entreprises » (assurance de groupe, accidents du travail, maladie...).

D.3 Marketing direct (business to consumer)

Vente directe de contrats par des assureurs autres que mutuelles ou coopératives en direction des particuliers au moyen de techniques de prospection commerciale intensive (mailing, couponing, appels téléphoniques...).

D.4 Commerce électronique sans intermédiaire

Consultation par le client d'un site web interactif (appartenant ou non à l'entreprise), développé à des fins de souscription, aboutissant à la remise, par l'entreprise d'assurances, d'une offre de prix ou de contrat sans intervention d'un intermédiaire.

¹ Ethias a modifié sa structure juridique en 2009, mais pour des raisons historiques, la vente sans intermédiaires de cette entreprise figure encore sous "mutuelles et coopératives sans intermédiaires".

D.5 Autres directs

Contrats vendus par des canaux directs autres que les mutuelles et coopératives, le marketing direct, la vente directe et le commerce électronique. Cette rubrique n'est utilisée qu'à titre supplétif.

Par exemple:

- « affinity groups » sans intermédiaires (grandes surfaces, associations et clubs, importateurs automobiles),
- assureurs captifs et pools.

L'annexe 1 donne un aperçu des « bancassureurs », d'une part, et des canaux de l'« assurfinance », d'autre part, et reprend dès lors des informations importantes pour une interprétation correcte des résultats de l'étude.

2. Résultats de l'étude

Les résultats complets de l'édition 2013 de cette enquête sont repris au chapitre 3.

2.1 Représentativité et fiabilité de l'échantillon

L'étude a été réalisée sur la base d'un échantillon englobant la quasi-totalité du marché belge de l'assurance, y compris les entreprises non-membres d'Assuralia et les succursales belges d'établissements communautaires qui ne sont pas contrôlées par la Banque nationale de Belgique (BNB). En revanche, les opérations conclues dans notre pays en libre prestation de services (LPS) à partir d'un autre pays membre de l'Espace économique européen ne sont reprises dans l'enquête que dans une mesure très limitée.

L'échantillon analysé représente plus de 96 % des encaissements 2013 du marché belge de l'assurance.

2.2 Résumé des résultats les plus significatifs de l'enquête

En 2013, les assureurs ont réalisé un chiffre d'affaires de 26,8 milliards d'euros. En 2012, ils avaient encore enregistré un chiffre d'affaires de 31,4 milliards d'euros. En d'autres termes, les encaissements des assureurs en 2013 ont diminué de 4,6 milliards d'euros par rapport à 2012, soit une baisse de 14,7 %. Tenant compte de l'évolution de l'indice des prix à la consommation de 1,1 % en 2013, la baisse réelle des encaissements atteint 15,8 %.

La baisse des encaissements est entièrement imputable aux assurances-vie et plus particulièrement aux assurances-vie individuelles. Alors que les assurances-vie enregistraient encore une hausse de leur encaissement de 14,2 % en 2012, une baisse de 23,6 % est observée en 2013.

L'explication de la baisse brutale de l'encaissement en 2013 coule de source : la taxe sur les primes est passée au 1er janvier 2013 de 1,1 % à 2 % pour la majorité des produits d'assurance-vie individuelle. La hausse préalablement annoncée de cette taxe d'assurance a dopé les ventes à la fin de l'année 2012 et a entraîné un recul de celles-ci en 2013.

Les assurances-vie individuelles ont généré en 2013 un encaissement sensiblement inférieur à celui de 2012, la baisse s'élevant à 32,7 %. L'encaissement des assurances vie groupe a en revanche à nouveau connu une hausse de 6,2 % en 2013.

L'encaissement réalisé par le biais de la vente de produits d'assurance non-vie connaît une croissance constante année après année. En 2013, il est en hausse de 2,8 % par rapport à 2012.

Depuis quelques années, les assurances non-vie représentent un marché saturé qui connaît une conjoncture relativement favorable : la charge des sinistres est sous contrôle, les conditions de réassurance se sont assouplies, la concurrence fait son œuvre. Ces assurances ont par conséquent été moins touchées par la crise économique qui s'éternise, à l'exception de quelques branches étroitement liées à l'activité économique.

Au sein de l'Union européenne, on constate une hausse de 1,5 % de l'encaissement global en 2013, alors qu'une légère diminution de 0,3 % était encore observée en 2012. Avec un recul de 14,7 % du total de ses encaissements, la Belgique fait donc nettement moins bien que la moyenne européenne.

Il ressort de l'enquête que le commerce électronique ne parvient pas encore à s'imposer auprès du consommateur, qui semble toujours accorder sa préférence à un interlocuteur. Le choix de l'interlocuteur dépend en grande partie du type de produit que le consommateur souhaite

acquérir. Les réseaux de courtage et d'agents continuent à dominer la distribution des produits d'assurance, surtout grâce à leur force en assurances non-vie. En assurance vie, la bancassurance, sauf en ce qui concerne les assurances de groupe, et l'assurance directe sont de redoutables concurrents.

Assurance non-vie

La plupart des produits d'assurance non-vie sont distribués par le biais du courtage classique (49,2 %) et de la bancassurance (34 %). L'ensemble des intermédiaires de ces groupes ont réalisé plus de la moitié de l'encaissement des assurances non-vie.

Sur l'ensemble de la période 2002-2013, les réseaux non exclusifs constituent le principal mode de distribution. Ils perdent toutefois du terrain : leur part de marché s'élève à 61,3 % en 2013 contre 68,1 % en 2002.

Après les réseaux non exclusifs, l'assurance directe est le principal mode de distribution pour la vente de produits d'assurance non-vie. Depuis 2007, elle représente environ un cinquième de l'encaissement global des assurances non-vie.

Depuis 2003, la part de marché des réseaux exclusifs est en constante progression, passant de 9,4 % en 2003 à 11,4 % en 2013. La majeure partie de cet encaissement est réalisé par le biais des agents indépendants.

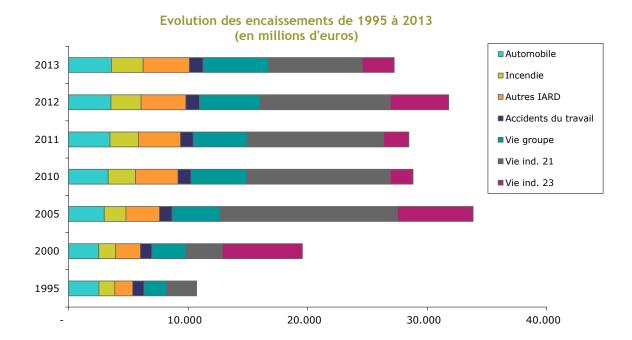
Sur la période 2002-2013, la part de marché de la bancassurance s'est accrue de 3 points de pourcentage. En 2013, le canal bancaire s'adjuge 7,7 % de l'encaissement global des assurances non-vie et reste un outsider sur le marché des assurances non-vie.

Assurance vie

Le marché de l'assurance vie se compose des contrats individuels à taux garanti (branche 21), des contrats liés à des fonds d'investissement (branche 23), des opérations de capitalisation (branche 26) et des assurances vie groupe (pour la plupart branche 21 également). Selon le type de produit considéré, le paysage de la distribution se présente différemment :

- ▶ La majeure partie de l'encaissement des *produits d'assurance-vie individuelle à taux garanti* provient de la bancassurance. Sur l'ensemble de la période 2002-2013, la bancassurance domine le marché de ces produits. En 2012 et 2013, le canal bancaire perd néanmoins du terrain : en 2011, il représentait encore 55,4 % de l'encaissement global de ce segment du marché de l'assurance, tandis qu'il n'en représente plus que 44,9 % en 2013. Ce sont les réseaux non exclusifs qui voient leur part de marché progresser. Sur l'ensemble de la période 2002-2013, les réseaux non exclusifs sont le deuxième principal mode de distribution et, en 2013, leur part de marché atteint 40,2 % (contre 35,8 % en 2012).
- ▶ Sur la période 2002-2013 considérée, l'encaissement des assurances-vie liées à des fonds d'investissement provient principalement de la bancassurance. Les plus fortes fluctuations de l'encaissement sont également observées au sein de ce mode de distribution. En 2013, la part de marché de la bancassurance diminue de 26,6 points de pourcentage pour s'établir à 61,5 %. Les réseaux non exclusifs voient leur part de marché s'accroître de 26 points de pourcentage pour atteindre 37,5 % en 2013.
- ► En 2012 et 2013, l'encaissement des *opérations de capitalisation* provient principalement de l'assurance directe et des réseaux non exclusifs.

▶ En ce qui concerne l'assurance vie groupe, la majeure partie du chiffre d'affaires est réalisé par le biais de l'assurance directe, et plus particulièrement par le biais de la vente directe et du marketing direct ainsi que des mutuelles et coopératives. Sur l'ensemble de la période 2002-2013, l'assurance directe représente quelque 60 % de l'encaissement des assurances de groupe. La part de marché des courtiers classiques et des mega brokers dans la vente d'assurances vie groupe est également importante : grâce à ces deux canaux, les réseaux non exclusifs s'adjugent environ un tiers des encaissements. En 2013, la part de marché des réseaux non exclusifs a diminué de 3 points de pourcentage pour s'établir à 31,5 %.



Comment se présentent les principales évolutions entre 2012 et 2013 par produit d'assurance ? Les courtiers classiques regagnent un peu de terrain (1,8 point de pourcentage) en ce qui concerne la vente de l'assurance collective accidents. Cette évolution se fait au détriment des mega brokers et de la bancassurance, dont les parts de marché diminuent de respectivement 2,1 points de pourcentage et 1,2 point de pourcentage.

En assurance maladie, l'assurance directe voit sa part de marché reculer au profit des réseaux non exclusifs.

En assurance incendie et en assurance responsabilité civile, près de la moitié de l'encaissement est réalisé par le biais des courtiers classiques. En 2013, les courtiers classiques voient leur part de marché reculer de respectivement 1,4 et 1,1 point de pourcentage pour ces deux branches d'assurance.

Les assurances-vie individuelles enregistrent en 2013 une forte baisse de leur encaissement par rapport à 2012. Les encaissements sont en recul pour tous les modes de distribution. La bancassurance enregistre la perte la plus importante et voit de ce fait sa part de marché diminuer de 13 points de pourcentages par rapport à 2012. Ce sont les réseaux non exclusifs qui en profitent : leur part de marché est en hausse de 11,7 points de pourcentage.

En assurances vie groupe, ce sont les réseaux non exclusifs qui voient leur part de marché diminuer au profit de l'assurance directe et de la bancassurance. La part de marché des réseaux non exclusifs chute de 3,1 points de pourcentage et les parts de marché de la bancassurance et de l'assurance directe augmentent de respectivement 1,1 point de pourcentage et 1,9 point de pourcentage.

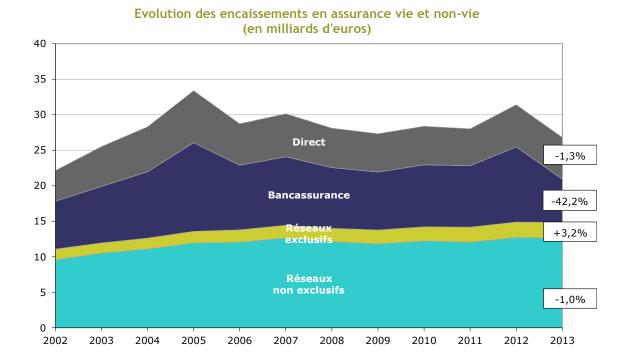
La bancassurance perd beaucoup de terrain dans la *nouvelle production d'assurances-vie individuelles* mais conserve néanmoins son leadership (56,5 % en 2013 contre 68,2 % en 2012). Elle n'accroît sa part de marché de 3,1 points de pourcentage que pour les assurances d'épargne. En revanche, les courtiers classiques gagnent du terrain pour presque tous les produits d'assurance-vie individuelle.

Pour la *nouvelle production en assurance vie groupe*, la part de la bancassurance dans les encaissements augmente de 5,7 points de pourcentage pour atteindre 7,6 %, tandis que celle de la vente directe recule de 7,1 points de pourcentage pour s'établir à 64,5 %.

2.3 Ensemble des assurances non-vie et vie

Le graphique ci-dessous retrace l'évolution des encaissements pour l'ensemble des assurances vie et non-vie au cours de la période 2002-2013. Les pics de 2005 et de 2012 découlent de hausses de l'encaissement des assurances-vie individuelles. Ces évolutions résultent principalement de l'introduction (en 2006) et de l'augmentation (en 2013) de la taxe d'assurance sur la majorité de ces produits d'assurance.

Par comparaison avec 2012, les encaissements des assurances vie et non-vie enregistrent ensemble une baisse en 2013, en raison de l'important recul en vie. Seuls les réseaux exclusifs voient leur encaissement augmenter en 2013 de 3,2 % (+ 69,2 millions d'euros). Les autres canaux enregistrent une baisse de leur encaissement : la bancassurance affiche une baisse de 42,2 % (- 4,5 milliards d'euros), les réseaux non exclusifs de 1 % (- 122,6 millions d'euros) et l'assurance directe de 1,3 % (- 79 millions d'euros).



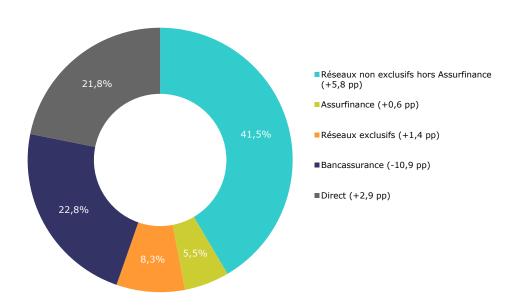
Sur la période 2002-2013, la majeure partie de l'encaissement pour l'ensemble des produits d'assurance vie et non-vie provient des réseaux non exclusifs. Leur part de marché est de 47 % en 2013, soit le niveau le plus élevé de la période 2002-2013. Les principaux canaux non exclusifs sont le courtage classique, avec une part de marché de 35,1 %, et l'assurfinance, avec une part de marché de 5,5 %. Ces deux canaux voient leur part de marché augmenter en 2013, de respectivement 5,3 points de pourcentage et 0,6 point de pourcentage.

Après les réseaux non exclusifs, la bancassurance est le principal acteur sur le marché des assurances vie et non-vie. En 2013, sa part de marché s'élève à 22,8 %, soit un recul de 10,9 points de pourcentage par rapport à 2012.

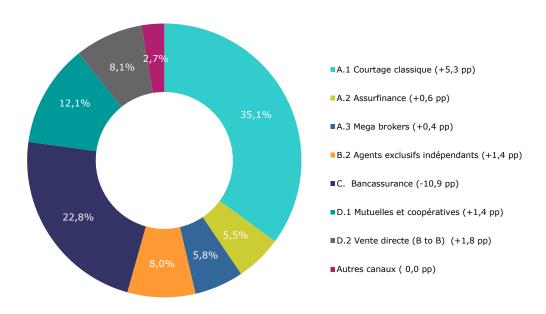
Avec une part de marché de 21,8 % des encaissements de l'ensemble des assurances vie et non-vie, l'assurance directe est de justesse le troisième mode de distribution le plus important. Sa part de marché a augmenté de 2,9 points de pourcentage par rapport à 2012.

Les réseaux exclusifs constituent le seul mode de distribution dont l'encaissement est en hausse par rapport à 2012, mais, avec une hausse de 1,4 point de pourcentage, leur part de marché n'atteint qu'un modeste 8,3 %.

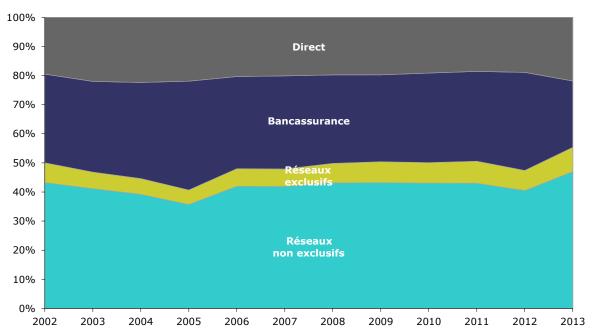
Répartition des encaissements vie et non-vie par canal en 2013 (Evolution par rapport à 2012)



Répartition détaillée de l'encaissement en vie et non-vie par canal en 2013 (Evolution par rapport à 2012)



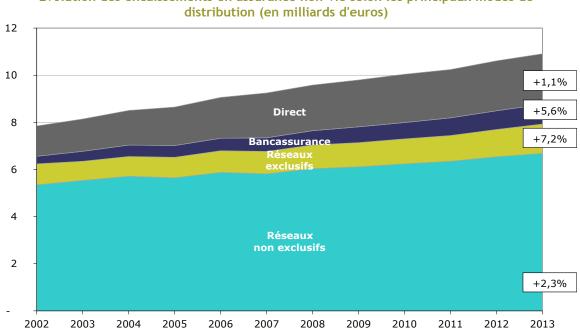
Evolution des différents modes de distribution d'assurance vie et non-vie



2.4 Assurance non-vie

Les produits d'assurance non-vie ont rapporté 10,9 milliards d'euros de primes en 2013. Il s'agit d'une hausse des encaissements de près de 300 millions d'euros ou 2,8 % par rapport à 2012. Tenant compte de l'indice des prix à la consommation de 1,1 % en 2013, la croissance réelle atteint 1,8 %.

En 2013, tous les modes de distribution enregistrent une hausse de leur encaissement. Avec une progression de 7,2 % (+ 83,2 millions d'euros), ce sont les réseaux exclusifs qui présentent la hausse relative la plus importante. La bancassurance enregistre une hausse de son encaissement de 5,6 % (+ 44,6 millions d'euros), les réseaux non exclusifs de 2,3 % (+ 147,7 millions d'euros) et l'assurance directe de 1,1 % (+ 23,2 millions d'euros).



Evolution des encaissements en assurance non-vie selon les principaux modes de

Sur le marché des assurances non-vie, aucun glissement notable n'est constaté entre les différents canaux de distribution en 2013 par rapport à 2012.

Pour les assurances non-vie, le courtage classique reste le principal canal de distribution. L'encaissement réalisé par le biais de ce canal représente 49,2 % de l'encaissement global des assurances non-vie. La part de marché de l'assurfinance s'élève à 3,4 % et celle des mega brokers à 8,1 %. Ces trois canaux constituent ensemble la majeure partie des réseaux non exclusifs. Sur l'ensemble de la période 2002-2013, les réseaux non exclusifs sont de loin les principaux modes de distribution sur le marché des assurances non-vie. Au cours de cette période, ils ont toutefois cédé 6,8 points de pourcentage en termes de part de marché dans l'ensemble du volume des primes des assurances non-vie, au profit des trois autres modes de distribution.

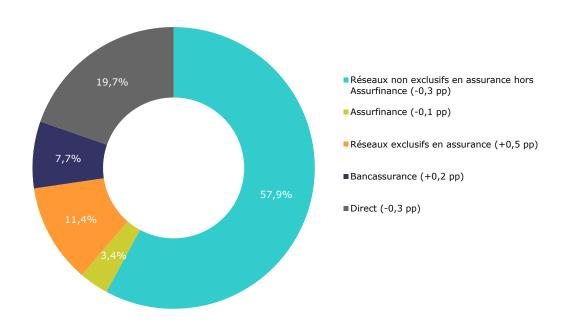
Jusqu'en 2007, les canaux directs ont connu une augmentation de leur part de marché (qui atteignait alors 20,6 %). Après 2007, leur part de marché a fluctué autour des 20 %. En 2013, elle est de 19,7 %. Seul le commerce électronique connaît une légère progression en 2013 (+ 0,1 point de pourcentage). Dans des pays comme la France et les Pays-Bas, la distribution directe s'adjuge respectivement plus d'un tiers à près de la moitié de l'encaissement global.

La part de marché des réseaux exclusifs est de 11,4 % en 2013, soit le niveau le plus élevé de la période 2002-2013. L'encaissement des agents indépendants représente 11,3 % de l'encaissement global en assurance non-vie, soit une progression de 0,5 point de pourcentage par rapport à 2012.

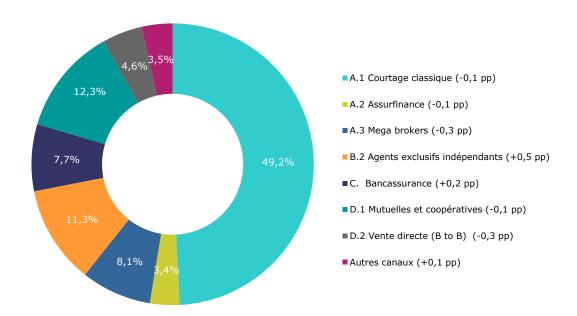
La bancassurance est utilisée principalement pour la vente de produits tels que l'assurance habitation et l'assurance familiale. La part de marché de la bancassurance pour ces produits s'élève respectivement à 19,7 % et 18 %. Avec 20,2 %, sa part de marché est toutefois également considérable pour l'assurance collective accidents. La bancassurance s'adjuge 7,7 % du total des encaissements en non-vie. Au cours de la période 2002-2013, la bancassurance a vu son importance grandir lentement mais continuellement sur le marché des assurances non-vie.

La ventilation de l'encaissement en non-vie entre les particuliers et les entreprises révèle que les agents d'assurances exclusifs et la bancassurance ont une part sensiblement plus importante dans le segment des particuliers et que les mega brokers et ainsi que les mutuelles et coopératives sont plus actifs sur le segment des entreprises.

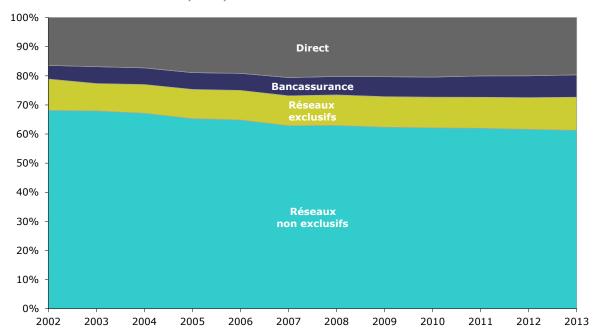
Répartition des encaissements non-vie par canal en 2013 (Evolution par rapport à 2012)



Répartition détaillée des encaissements en non-vie par canal en 2013 (Evolution par rapport à 2012)



Evolution des principaux modes de distribution en assurance non-vie



2.5 Assurance vie

Le secteur de l'assurance ne peut pas être analysé comme un seul marché. Il en va de même pour la branche vie qui se compose de segments bien distincts. Chacun d'eux fait l'objet d'un examen ci-après : la production des affaires nouvelles, l'ensemble du portefeuille d'assurances-vie individuelles (les assurances à taux d'intérêt garanti et les produits liés à des fonds d'investissement), les assurances vie groupe, et, pour terminer, l'ensemble des opérations d'assurance vie.

2.5.1 Assurance vie : production des affaires nouvelles

Afin d'avoir une image correcte des récents rapports de force entre les canaux de distribution, il est indiqué d'observer les modes de distribution de la production d'affaires nouvelles. En effet, la vente d'affaires nouvelles représente ces dernières années une part considérable du volume annuel total des primes de la branche vie : 55 % en 2011, 60,4 % en 2012 et 46 % en 2013. Cela ne vaut toutefois pas pour les assurances épargne-pension et l'épargne à long terme dont la production réalisée par le passé continue de se tailler la part du lion dans le chiffre d'affaires.

L'encaissement de la nouvelle production est nettement inférieur en 2013 à celui de 2012. Le relèvement de 1,1 % à 2 % de la taxe sur les primes pour la plupart des produits d'assurance-vie individuelle au 1er janvier 2013 a entraîné une hausse de l'encaissement en 2012 et une chute importante de celui-ci en 2013.

L'encaissement de la nouvelle production des assurances individuelles de la branche 21 est inférieur de 2,8 milliards d'euros à celui de 2012, soit une baisse de 42,5 %. Pour les assurances individuelles de la branche 23, l'encaissement de la production des affaires nouvelles réalisé en 2013 est également inférieur de 2,5 milliards d'euros à celui de 2012. Pour les assurances-vie individuelles de la branche 26, l'encaissement pour la production nouvelle est en hausse de 64,6 millions d'euros.

Les importantes fluctuations du volume des primes de la production nouvelle au cours des dernières années ont eu une forte incidence sur les parts de marché des différents modes de distribution.

L'encaissement de la nouvelle production des assurances-vie individuelles provient toujours en grande partie du canal bancaire. L'encaissement des assurances-vie individuelles enregistre une forte diminution en 2013 (- 5,2 milliards d'euros), qui est principalement imputable au canal bancaire (- 4,3 milliards d'euros). La baisse des encaissements réalisés par le biais du canal bancaire est principalement due aux évolutions de l'encaissement des nouvelles assurances de la branche 23 : une forte hausse en 2012 suivie d'un important recul en 2013, et ce, essentiellement au sein du canal bancaire. La part de marché du canal bancaire dans les nouvelles assurances de la branche 23 est dès lors en baisse de 20 points de pourcentage et s'établit à 70,6 % en 2013.

En ce qui concerne la nouvelle production pour les assurances individuelles de la branche 21, le canal bancaire voit d'une manière globale sa part de marché diminuer également : il ne consolide sa position que pour les autres opérations de la branche 21 (+ 3,1 points de pourcentage). Pour le reste, il cède du terrain : contrats à prime unique à court terme (- 30,5 points de pourcentage), épargne-pension (- 2,6 points de pourcentage), nouveaux produits liés à des prêts hypothécaires (- 7,5 points de pourcentage) et autres assurances déduites fiscalement (- 3,3 points de pourcentage).

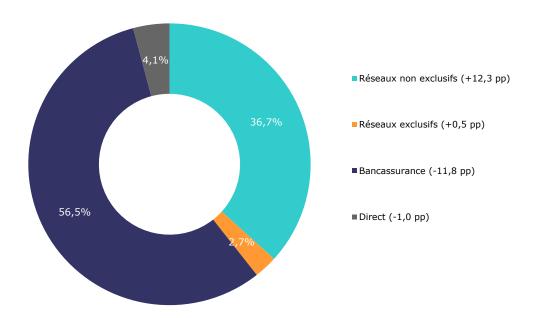
Après le canal bancaire, les réseaux non exclusifs constituent le principal mode de distribution. Bien que les encaissements soient ici aussi en baisse, mais dans une moindre mesure que pour

le canal bancaire, la part de marché de ce mode de distribution pour la nouvelle production d'assurances-vie individuelles est en augmentation pour tous les produits.

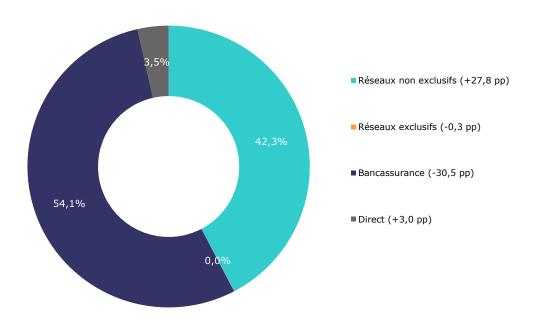
La part de marché de la vente directe de nouveaux produits d'assurance-vie individuelle enregistre un recul pour les autres assurances déduites fiscalement (- 1,2 point de pourcentage), pour les autres opérations de la branche 21 (- 4,4 points de pourcentage) et pour la branche 26 (- 5,2 points de pourcentage). Pour le reste de la production, la part de marché de la vente directe progresse.

La présente étude contient pour la première fois également des informations sur les assurances de la branche 26. En 2012, la majeure partie de l'encaissement pour la nouvelle production des assurances de la branche 26 a été réalisé par le biais du canal direct business to business (avec une part de marché de 35,4 %), tandis qu'en 2013, il provient en majeure partie des réseaux non exclusifs (62,8 %).

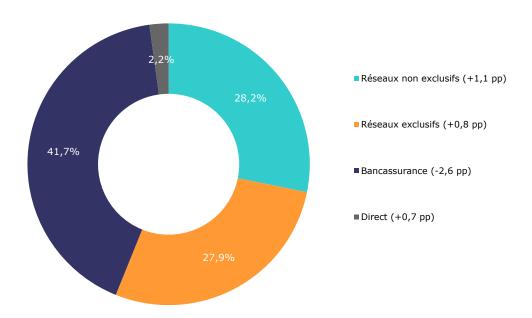
Le paysage de la distribution pour la nouvelle production d'assurances vie groupe se présente autrement que celui pour les assurances-vie individuelles. En ce qui concerne la nouvelle production d'assurances vie groupe, la bancassurance est le deuxième plus petit opérateur et la vente directe le plus important. Pour les contrats à prime fixée et à prime flexible, la vente directe accroît sa part de marché de 4,3 points de pourcentage, au détriment des autres canaux. S'agissant des contrats à prime unique, c'est la situation inverse qui se présente : la bancassurance, les réseaux non exclusifs et les réseaux exclusifs gagnent du terrain (respectivement + 6,5 points de pourcentage, + 1,5 point de pourcentage et + 1 point de pourcentage), au détriment de l'assurance directe (- 9 points de pourcentage).



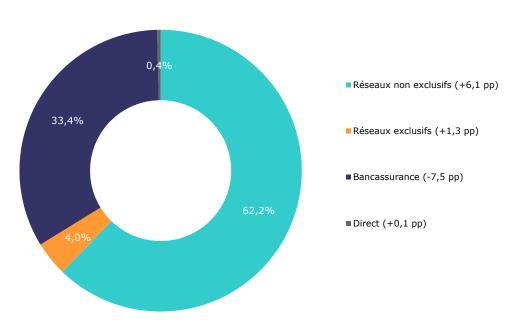
Production des affaires nouvelles vie individuelle - court terme primes uniques Répartition par canal en 2013 (évolution par rapport à 2012)



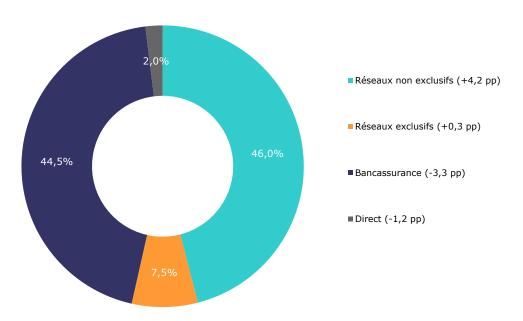
Production des affaires nouvelles vie individuelle - épargne pension Répartition par canal en 2013 (évolution par rapport à 2012)



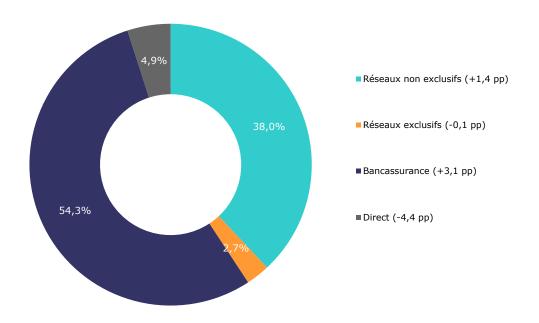
Production des affaires nouvelles vie individuelle contrats liés à un prêt hypothécaire Répartition par canal en 2013 (évolution par rapport à 2012)



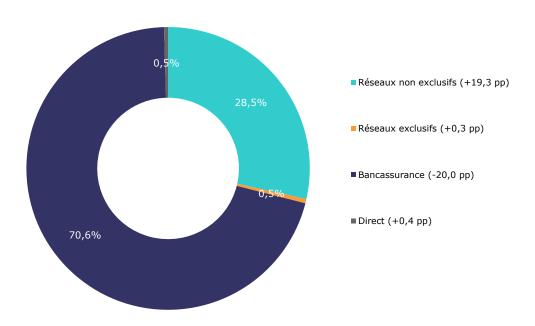
Production des affaires nouvelles vie individuelle autres assurances immunisées fiscalement Répartition par canal en 2013 (évolution par rapport à 2012)



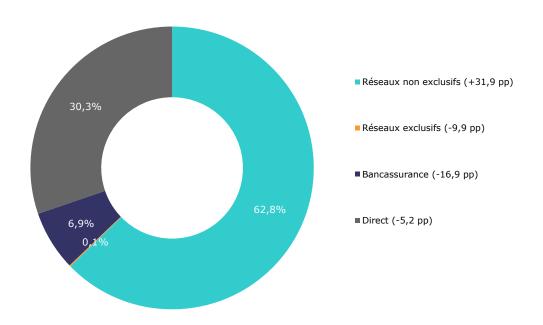
Production des affaires nouvelles vie individuelle - autres opérations branche 21 Répartition par canal en 2013 (évolution par rapport à 2012)



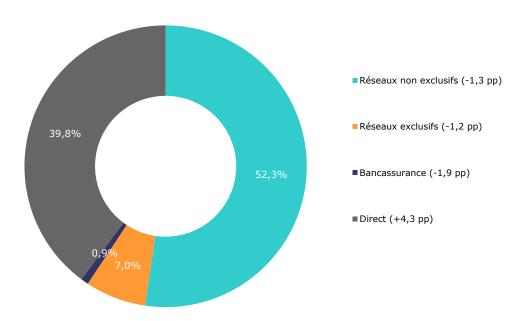
Production des affaires nouvelles vie individuelle - branche 23 Répartition par canal en 2013 (évolution par rapport à 2012)



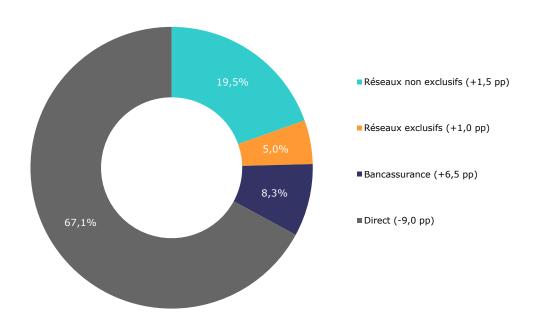
Production des affaires nouvelles vie individuelle - branche 26 Répartition par canal en 2013 (évolution par rapport à 2012)



Production des affaires nouvelles vie groupe primes fixées et flexibles Répartition par canal en 2013 (évolution par rapport à 2012)



Production des affaires nouvelles vie groupe - primes uniques Répartition par canal en 2013 (évolution par rapport à 2012)

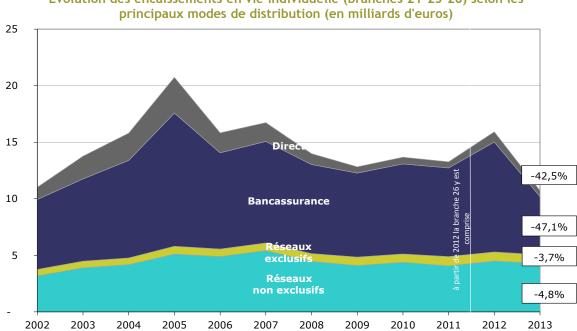


2.5.2 Vie individuelle (branches 21-23-26)

Pour la première fois, la ventilation des encaissements entre canaux de distribution a également été demandée pour les assurances-vie individuelles de la branche 26, également appelées opérations de capitalisation. Cela signifie que, pour les années d'observation 2012 et 2013, ces données relatives aux encaissements ont été intégrées dans les chiffres. Une ligne de rupture blanche signale cette modification dans les graphiques.

En 2013, l'encaissement des assurances-vie individuelles s'établit à 10,7 milliards d'euros, soit un tiers de moins qu'en 2012, lorsque l'encaissement s'élevait encore à 15,9 milliards d'euros.

Comme indiqué précédemment, la forte baisse de l'encaissement en 2013 est due à l'augmentation de 1,1 % à 2 % de la taxe sur les primes pour la plupart des produits d'assurance-vie individuelle. Tous les modes de distribution ont vu leur encaissement baisser en 2013 par rapport à 2012 : le volume des primes des bancassureurs a diminué de 4,6 milliards d'euros (soit une diminution de 47,1 %), celui des assureurs directs de 382,7 millions d'euros (soit une diminution de 42,5 %), celui des réseaux non exclusifs de 217,2 millions d'euros (soit une diminution de 4,8 %) et celui des réseaux exclusifs de 29,8 millions d'euros (soit une diminution de 3,7 %).



Evolution des encaissements en vie individuelle (branches 21-23-26) selon les

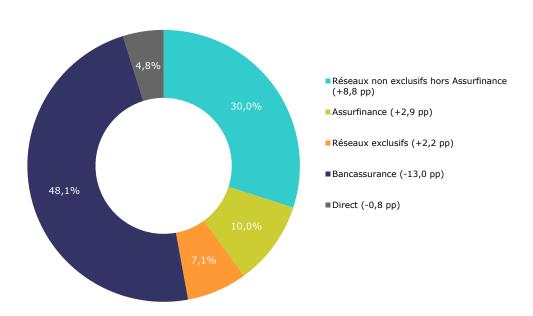
La bancassurance représentait en 2012 61,1 % du total des encaissements des assurances-vie individuelles. Étant donné la chute considérable de l'encaissement en 2013, cette part de marché est passée à 48,1 %. Le canal bancaire reste néanmoins le principal canal de distribution pour la vente d'assurances-vie individuelles.

En termes de part de marché ce sont les réseaux non exclusifs qui profitent le plus du recul de la bancassurance. En 2013, le courtage classique voit sa part sur le marché des assurances-vie individuelles augmenter de 8,6 points de pourcentage pour atteindre 28,3 %. L'assurfinance réalise une part de marché de 10 % en 2013, soit une progression de 2,9 points de pourcentage par rapport à 2012.

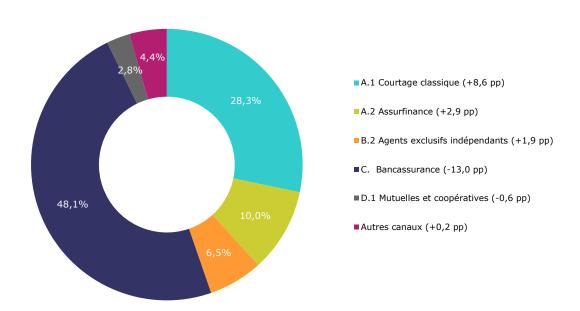
Les réseaux exclusifs, et plus particulièrement les agents indépendants, améliorent également leur part de marché en 2013. Avec 6,5 %, les agents indépendants représentaient en 2013 une part de marché supérieure de 1,9 point de pourcentage à celle de 2012.

L'assurance directe doit céder du terrain en 2013. Sa part de marché diminue de 0,9 point de pourcentage par rapport à 2012 pour s'établir à 4,8 %.

Répartition des encaissements vie individuelle (branches 21-23-26) par canal en 2013 (Evolution par rapport à 2012)



Répartition détaillée de l'encaissement en vie individuelle (branches 21-23-26) par canal en 2013 (Evolution par rapport à 2012)



Au cours de la période 2002-2013, quelques modifications notables sont à signaler en ce qui concerne la proportion des parts de marché des différents modes de distribution dans le total des encaissements des assurances-vie individuelles. Cette proportion est sensible aux nombreuses fluctuations souvent observées au niveau de l'encaissement des assurances-vie individuelles.

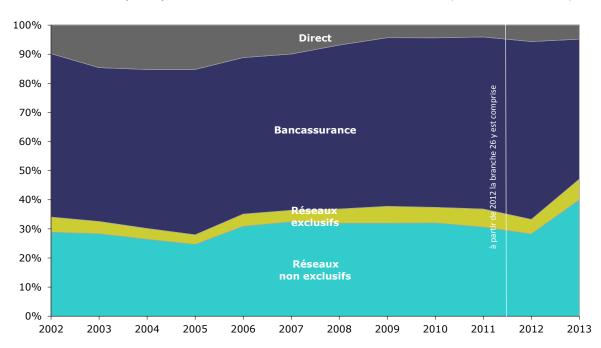
Au cours de la période 2003-2005, l'encaissement progresse pour l'ensemble des modes de distribution. En termes de part de marché, l'assurance directe et la bancassurance consolident leur position.

En 2006, la taxe sur les primes de 1,1 % a été introduite pour les produits d'assurance-vie individuelle. Les encaissements de tous les modes de distribution sont inférieurs en 2006 à ceux de 2005. Ce sont surtout la bancassurance et l'assurance directe qui ont enregistré une forte diminution de leur encaissement et par conséquent de leur part sur le marché des assurances-vie individuelles.

À partir de 2007 et jusqu'en 2011, l'encaissement de l'assurance directe est en recul presque chaque année. Elle perd de ce fait 6 points de pourcentage en termes de part de marché, pour s'établir à quelque 4 % en 2011. Les réseaux exclusifs et la bancassurance en profitent et gagnent du terrain.

La hausse préalablement annoncée de la taxe sur les primes au 1er janvier 2013 a touché une grande partie des produits d'assurance-vie individuelle et a entraîné une forte hausse de l'encaissement en 2012. La majeure partie de cette hausse de l'encaissement a été réalisée par le biais de la bancassurance, dont la part de marché a progressé à 61,1 % en 2012. La baisse de l'encaissement en 2013 a toutefois également été observée en grande partie au niveau de la bancassurance, qui a vu sa part de marché retomber à 48,1 %.

Evolution des principaux modes de distribution en vie individuelle (branches 21-23-26)

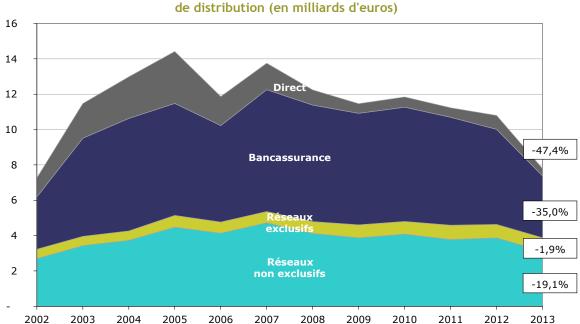


2.5.3 Vie individuelle : contrats à taux garanti (branche 21)

L'encaissement des assurances-vie individuelles à taux garanti s'élève à 7,8 milliards d'euros en 2013, c'est-à-dire 3 milliards d'euros de moins qu'en 2012. Pour ces assurances, le relèvement de la taxe sur les primes n'a pas entraîné une hausse de l'encaissement en 2012 mais bien une baisse en 2013. Sur la période 2007-2013, l'encaissement de ces assurances-vie présente une baisse quasi ininterrompue.

Tous les modes de distribution enregistrent un recul de leurs encaissements entre 2012 et 2013 en ce qui concerne la vente de produits d'assurance-vie individuelle de la branche 21. En termes absolus, la bancassurance subit la plus forte perte : son encaissement diminue de 1,9 milliard d'euros par rapport à 2012 (soit une baisse de 35 %). En termes relatifs, c'est l'assurance directe qui enregistre, avec une baisse de 47,7 %, la perte la plus importante (soit une diminution de 372,2 millions d'euros). Les réseaux non exclusifs et les réseaux exclusifs notent un recul de respectivement 19,1 % (- 740,7 millions d'euros) et 1,9 % (- 14,2 millions d'euros) par rapport à 2012.

La suite montre que ces évolutions des encaissements ont clairement une incidence sur la part de marché relative des différents canaux de distribution.



Evolution des encaissements vie individuelle branche 21 selon les principaux modes de distribution (en milliards d'euros)

La bancassurance perd à nouveau du terrain sur le marché des produits d'assurance-vie individuelle à taux garanti en 2013 : sa part de marché diminue de 4,9 points de pourcentage par rapport à 2012. Le canal bancaire conserve toutefois une part de marché de 44,9 % en 2013 et reste donc le principal canal de distribution pour ces assurances-vie.

Après le canal bancaire, les réseaux non exclusifs constituent le principal mode de distribution. Parmi ces réseaux, le courtage classique représente le principal canal avec une part de marché de 32 % en 2013 (+ 7,3 points de pourcentage par rapport à 2012). L'assurfinance cède toutefois 2,2 points de pourcentage de part de marché en 2013 pour s'établir à 6,8 %.

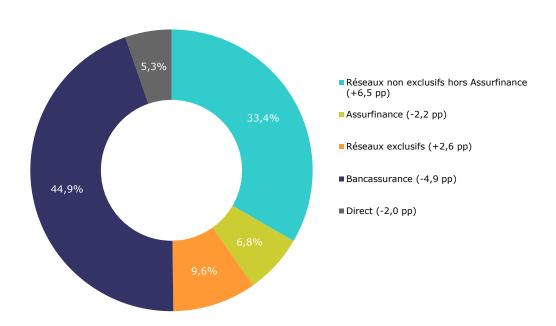
Les réseaux exclusifs voient leur part de marché progresser de 2,6 points de pourcentage en 2013. Leur part dans l'encaissement des produits d'assurance-vie individuelle à taux garanti s'élève à 9,6 %. La majeure partie de cet encaissement est réalisé par les agents d'assurances indépendants : leur part atteint 8,7 %.

Les assureurs directs - parmi lesquels les mutuelles et coopératives dominent - voient leur part de marché diminuer de 2 points de pourcentage par rapport à 2012 pour s'établir à 5,3 % en 2013.

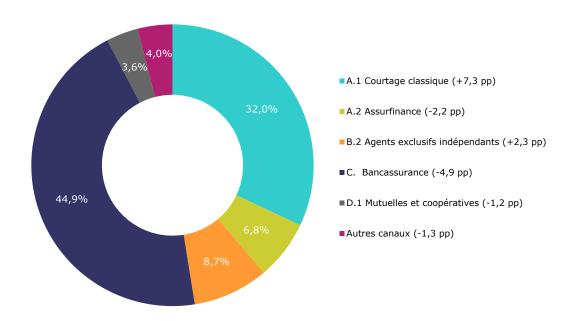
Avec un encaissement s'élevant à 0,2 % du total des encaissements des assurances-vie individuelles à taux garanti, le commerce électronique ne joue toujours qu'un rôle minime sur le marché des assurances-vie individuelles à taux garanti.

Pour les assurances épargne-pension, les bancassureurs constituent le principal canal de distribution avec 30,3 % de l'encaissement global de l'épargne-pension. Ils dominent le marché de l'épargne-pension avec les courtiers classiques et les agents d'assurances indépendants exclusifs, qui ont une part de marché de respectivement 28,5 % et 26,8 %.

Répartition des encaissements vie individuelle branche 21 en 2013 (Evolution par rapport à 2012)



Répartition détaillée de l'encaissement en vie individuelle branche 21 par canal en 2013 (Evolution par rapport à 2012)



La distribution des assurances-vie individuelles de la branche 21 présente une évolution très contrastée entre 2002 et 2013. Différentes phases peuvent être distinguées.

Jusqu'en 2005, le chiffre d'affaires de ces assurances-vie a connu une croissance explosive : l'encaissement est passé de 7,3 milliards d'euros en 2002 à 14,4 milliards d'euros en 2005. Cet afflux considérable d'affaires nouvelles a profité à l'ensemble des canaux de distribution en en termes absolus, mais seules l'assurance directe et la bancassurance ont gagné du terrain en termes relatifs.

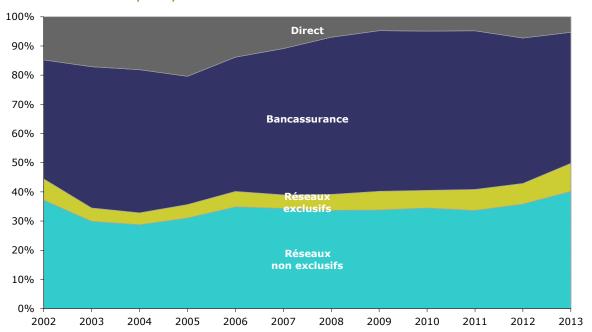
En 2006, l'introduction de la taxe d'assurance de 1,1 % sur les primes de la plupart des assurances-vie individuelles a entraîné une perte d'encaissement de 18 %. L'assurance directe a été particulièrement affectée par l'introduction de cette taxe.

Au cours des années 2007, 2008 et 2009, les bancassureurs ont consolidé leur part de marché, qui est passée de 50,1 % en 2007 à 55 % en 2009. Les réseaux exclusifs ont également gagné du terrain en 2008 et 2009. Les autres modes de distribution ont concédé du terrain au cours de cette période.

En 2010 et 2011, les parts de marché des différents modes de distribution sont restées pratiquement inchangées par rapport à 2009.

Les baisses d'encaissement observées en 2012 et 2013 ont clairement une incidence sur la proportion des différents modes de distribution. Elles jouent en défaveur de la bancassurance et au profit tant des réseaux exclusifs que des réseaux non exclusifs. Sur la période 2002-2013, les parts de marché de ces deux derniers modes de distribution atteignent leur sommet en 2013.

Evolution des principaux modes de distribution en vie individuelle branche 21



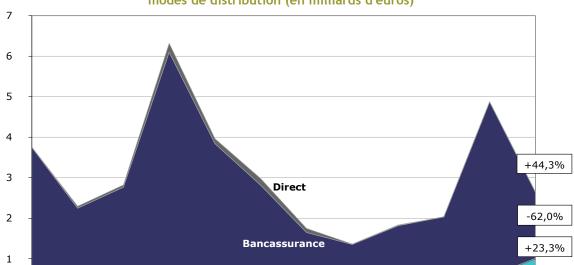
+78,2%

2013

2.5.4 Vie individuelle : contrats liés à des fonds d'investissement (branche 23)

L'encaissement des assurances-vie individuelles liées à des fonds d'investissement s'élève à 2,7 milliards d'euros en 2013. Il est inférieur de 2,2 milliards d'euros à celui de 2012, soit une baisse de 45,6 %, mais il est en augmentation d'environ un tiers par rapport à 2011. Comme déjà indiqué, l'augmentation (préalablement annoncée) de la taxe sur les primes de 1,1 % à 2 % explique en grande partie le volume des primes élevé en 2012 et la baisse d'encaissement subséquente en 2013.

La baisse de l'encaissement des assurances-vie individuelles liées à des fonds d'investissements en 2013 est entièrement imputable au recul de l'encaissement de la bancassurance. En 2013, l'encaissement de la bancassurance est inférieur de 2,7 milliards d'euros à celui de 2012, soit une baisse de 62 %. Tous les autres modes de distribution enregistrent une hausse de leur encaissement. L'encaissement des réseaux non exclusifs progresse de 78,2 % (+ 436,5 millions d'euros), celui des réseaux exclusifs de 23,3 % (+ 3,1 millions d'euros) et celui de l'assurance directe de 44,3 % (+ 3,6 millions d'euros). L'encaissement des réseaux non exclusifs se situe en 2013 juste en dessous du milliard d'euros : sur la période 2002-2013 considérée, il s'agit de l'encaissement le plus élevé observé pour ce mode de distribution.



Réseaux

exclusifs

2008

2009

2010

2011

2012

2007

Réseaux

non exclusifs

2006

2002

2003

2004

2005

Evolution des encaissements en vie individuelle branche 23 selon les principaux modes de distribution (en milliards d'euros)

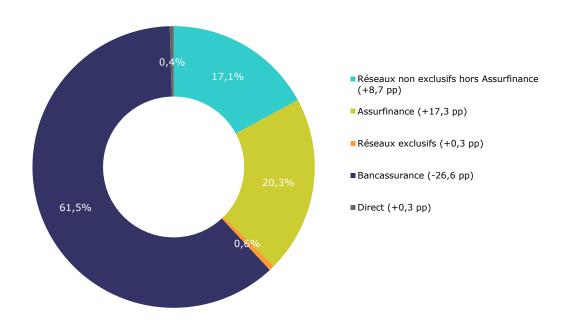
Les fortes fluctuations de l'encaissement au cours de ces dernières années ont eu une incidence importante sur l'évolution des parts des différents canaux de distribution dans l'encaissement.

L'année 2012 fut une année favorable pour la vente d'assurances-vie individuelles liées à des fonds d'investissement par le biais de la bancassurance. La part de marché de ce canal s'élevait alors à 88,1 %. En 2013, sa part de marché retombe à 61,5 %. La bancassurance reste néanmoins le principal canal de distribution pour la vente d'assurances-vie individuelles de la branche 23 en 2013.

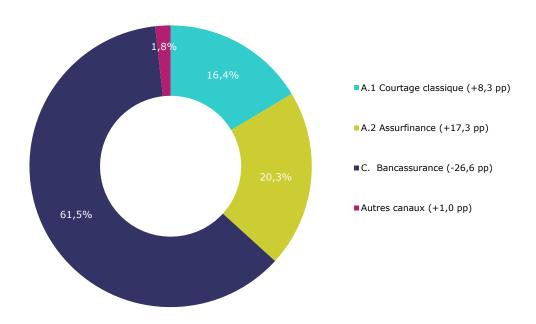
Les réseaux non exclusifs représentent 37,5 % de l'encaissement des assurances-vie individuelles de la branche 23 et constituent de ce fait le deuxième principal mode de distribution. La part de marché de l'assurfinance est de 20,3 % et celle du courtage classique de 16,4 %. Ces deux canaux consolident leur position en 2013 : leur part de marché progresse de respectivement 17,3 points de pourcentage et 8,3 points de pourcentage. Cette progression résulte, d'une part, de la hausse de l'encaissement au sein de ces deux canaux et, d'autre part, de la baisse de l'encaissement au niveau de la bancassurance.

Les réseaux exclusifs et l'assurance directe atteignent en 2013 une modeste part de marché de respectivement 0,6 % et 0,4 %, soit une hausse de 0,3 point de pourcentage pour ces deux modes de distribution par rapport à 2012.

Répartition des encaissements vie individuelle branche 23 par canal en 2013 (Evolution par rapport à 2012)

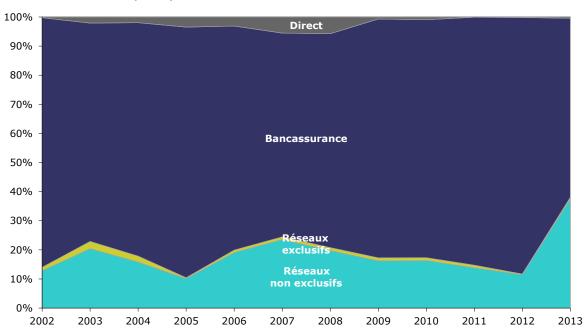


Répartition détaillée de l'encaissement en vie individuelle branche 23 par canal en 2013 (Evolution par rapport à 2012)



Sur l'ensemble de la période 2002-2013, la majeure partie de l'encaissement des assurances-vie individuelles de la branche 23 provient du canal bancaire. Cette part de l'encaissement est toutefois la plus sujette aux fluctuations. Jusqu'en 2012, la part de ce canal s'élevait à 70 % ou plus. En 2013, la part de marché de ce canal a chuté de 26,6 points de pourcentage pour s'établir à 61,5 %.

Evolution des principaux modes de distribution en vie individuelle branche 23

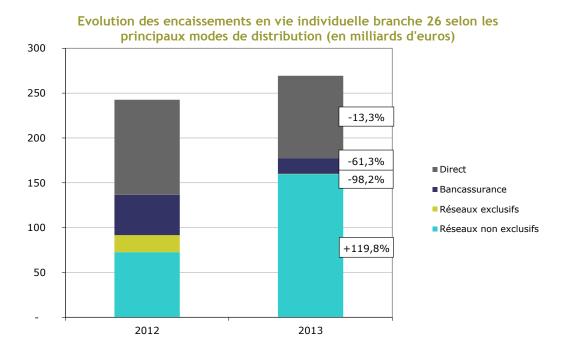


2.5.5 Vie individuelle : opérations de capitalisation (branche 26)

Le formulaire d'enquête pour 2013 reprend pour la première fois la ventilation de l'encaissement des assurances-vie individuelles de la branche 26 (opérations de capitalisation) en fonction des différents canaux de distribution. On ne dispose par conséquent pas encore d'une évolution à plus long terme pour ces assurances-vie.

L'encaissement des assurances-vie individuelles de la branche 26 s'élève à 269,4 millions d'euros en 2013. Par comparaison avec 2012, il s'agit d'une hausse de 11 % (ou 26,7 millions d'euros).

En 2013, les réseaux non exclusifs représentent 159,7 millions d'euros de l'encaissement, c'est-à-dire 87 millions d'euros de plus que l'encaissement réalisé par le biais de ce canal en 2012 (soit une augmentation de 119,8 %). Les réseaux non exclusifs sont le seul mode de distribution dont l'encaissement est en hausse en 2013 par rapport à 2012. Les assureurs directs s'adjugent un encaissement de 91,9 millions d'euros, soit 14,1 millions d'euros de moins qu'en 2012 (- 13,3 %). La bancassurance a réalisé un encaissement de 17,4 millions d'euros, soit 27,6 millions d'euros de moins qu'en 2012 (- 61,3 %). Les réseaux exclusifs enregistrent un encaissement de 0,3 million d'euros en 2013, soit une baisse de 18,6 millions d'euros (- 98,2 %).



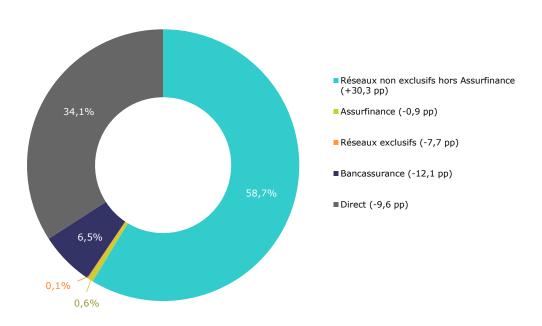
Les réseaux non exclusifs constituent le principal mode de distribution au sein de cette branche en 2013. Leur part de marché atteint 59,3 %. Ces réseaux enregistrent une forte croissance de 29,3 points de pourcentage par rapport à 2012.

Le deuxième principal mode de distribution en 2013 est l'assurance directe. Avec 28,8 %, la vente directe (business to business) représente une part de marché considérable au sein de ce mode de distribution (+ 0,8 point de pourcentage par rapport à 2012). Les mutuelles et coopératives ont une part de marché de 5,3 %, soit 1 point de pourcentage de moins qu'en 2012.

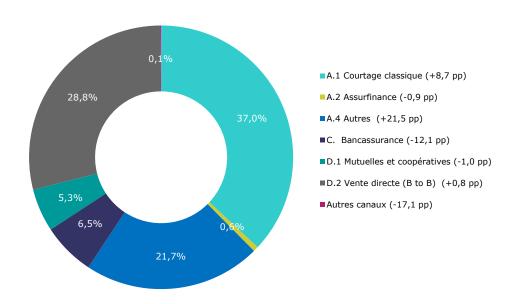
Avec une part de marché de 6,5 % en 2013, le canal bancaire perd 12,1 points de pourcentage par rapport à 2012.

La part de marché des réseaux exclusifs n'est que de 0,1 % en 2013. En 2012, elle s'élevait encore à 7,8 % et était intégralement réalisée par le biais des agents d'assurances indépendants.

Répartition des encaissements vie individuelle branche 26 par canal en 2013 (Evolution par rapport à 2012)



Répartition détaillée de l'encaissement en vie individuelle branche 26 par canal en 2013 (Evolution par rapport à 2012)

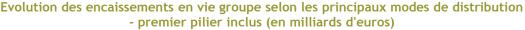


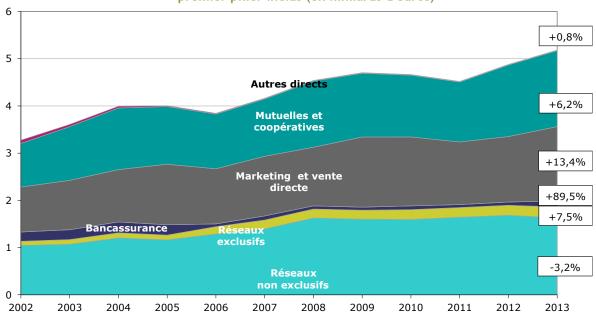
2.5.6 Vie groupe

Les assurances vie groupe (premier pilier inclus) enregistrent à nouveau une hausse de leur encaissement en 2013. L'encaissement progresse de 304,5 millions d'euros ou 6,2 % par rapport à 2012 pour atteindre 5,2 milliards d'euros en 2013. L'encaissement de l'assurance vie groupe fluctue moins que celui des assurances-vie individuelles.

En 2013, seul l'encaissement des réseaux non exclusifs est inférieur à celui de 2012. Ces réseaux notent une baisse de leur encaissement de 53,1 millions d'euros (soit une diminution de 3,2 %), qui est intégralement imputable aux mega brokers (- 64,1 millions d'euros). Le courtage classique a amélioré son encaissement de 10,3 millions d'euros en 2013 par rapport à 2012.

En termes absolus, la vente directe et le marketing direct enregistrent avec 185,9 millions d'euros la plus forte hausse d'encaissement (soit une hausse de 13,4 % par rapport à 2012). En 2013, les mutuelles et coopératives ont vu leur encaissement augmenter de 94,5 millions d'euros (+ 6,2 %), la bancassurance de 61,2 millions d'euros (+ 89,5 %), les réseaux exclusifs de 15,9 millions d'euros (+ 7,5 %) et les autres canaux directs de 0,1 million d'euros (+ 0,8 %).





L'assurance directe est de loin le plus important mode de distribution pour la vente d'assurances vie groupe (premier pilier inclus). En 2013, elle s'adjuge 61,6 % du total des encaissements des assurances vie groupe. Les principaux canaux de distribution de l'assurance directe sont la vente directe (business to business) et les mutuelles et coopératives, qui représentent respectivement 30,3 % et 31,1 % du total des encaissements des assurances vie groupe (premier pilier inclus). Étant donné la part de marché modeste de la bancassurance (2,5 %), il est clair que les produits d'assurance vie groupe sont distribués d'une autre manière que les produits d'assurance-vie individuelle (qui sont en majeure partie vendus par le biais du canal bancaire).

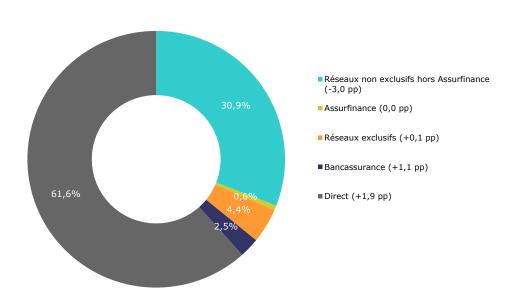
Les réseaux non exclusifs constituent le principal mode de distribution après l'assurance directe. En 2013, ils représentent 30,9 % du total des encaissements des assurances vie groupe (premier pilier inclus), soit 3 points de pourcentage de moins qu'en 2012. Sur le marché des

assurances vie groupe (premier pilier inclus), le courtage classique a une part de marché de 19,3 % et les mega brokers de 11,3 %.

Même en faisant abstraction des assurances du premier pilier, qui sont essentiellement distribuées par le biais des canaux de distribution directs, les assureurs directs restent le principal mode de distribution avec une part de marché de 51 %. Leur part de marché est même en légère augmentation par rapport à 2012 (0,9 point de pourcentage).

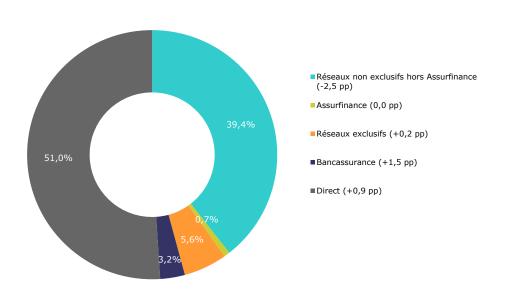
Assurances des premier et deuxième piliers

Répartition des encaissements en vie groupe par canal en 2013 (Evolution par rapport à 2012)



Assurances du deuxième pilier

Répartition des encaissements en vie groupe par canal en 2013 - hors premier pilier (Evolution par rapport à 2012)



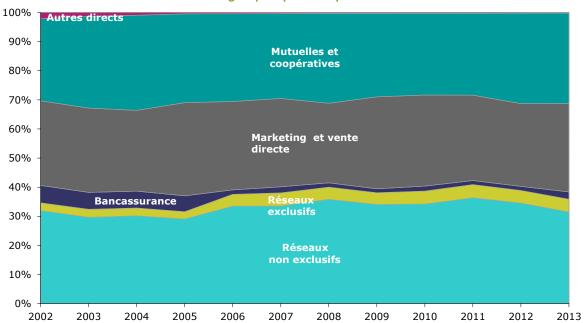
Au cours de l'ensemble de la période 2002-2013, les mutuelles et coopératives et la vente directe et le marketing direct constituent les principaux canaux de distribution pour la vente de produits d'assurance vie groupe (premier pilier inclus). La part de marché de chaque canal pris séparément fluctue entre 27 % et 33 %. En d'autres termes, ils dominent ensemble le marché des assurances vie groupe (premier pilier inclus). L'importance des autres canaux directs décroît année après année en raison d'une baisse du volume des primes.

Les réseaux non exclusifs réalisent une grande partie de l'encaissement des assurances vie groupe (premier pilier inclus). En 2006, la part de marché de ce mode de distribution a atteint 33,5 %. Jusqu'en 2012, ce mode de distribution a conservé une part de marché de plus de 33 %. En 2013, cette part de marché retombe à 31,5 %.

Les réseaux exclusifs jouent un rôle plutôt modeste sur le marché des assurances vie groupe (premier pilier inclus). Sur l'ensemble de la période 2002-2013, leur volume de primes a toutefois augmenté presque chaque année. Depuis 2006, leur part de marché se situe entre 4 % et 4,5 %.

Au cours de la période 2000-2005, la part de marché de la bancassurance atteignait 5 à 6 %. En 2006, les encaissements de ce canal ont chuté et sa part de marché est restée limitée à 2,1 % ou moins jusqu'en 2012. En 2013, les encaissements repartent à la hausse et la part de marché de la bancassurance s'élève à 2,5 %.

Evolution des principaux modes de distribution en vie groupe - premier pilier inclus



2.5.6 Ensemble des opérations vie

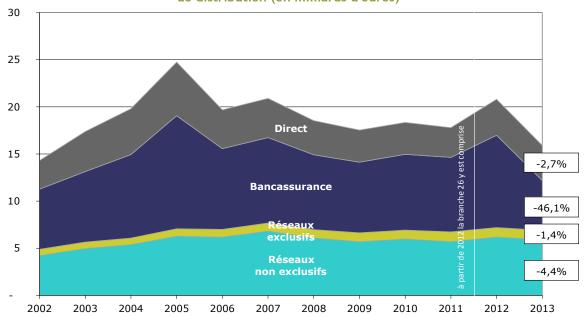
L'encaissement des produits d'assurance-vie affichent un important recul en 2013 par rapport à 2012 : il chute de 23,6 %. En termes absolus, il s'agit d'une baisse de près de 5 milliards d'euros. Pour l'ensemble des assurances-vie, l'encaissement de 2013 s'élève à 15,9 milliards d'euros. Au cours de la période 2002-2013, seule l'année 2002 a connu un encaissement inférieur.

L'évolution négative de l'encaissement des assurances-vie est entièrement due aux chiffres de vente décevants des assurances-vie individuelles, qui résultent à leur tour en grande partie de l'augmentation de la taxe sur les primes de 1,1 % à 2 % pour la plupart des produits vie individuelle. Et ce, dans un contexte de taux qui oblige les assureurs à garantir des taux d'intérêt (plus) bas et qui pousse plutôt le consommateur vers l'épargne à court terme en raison de la crise.

L'encaissement des assurances vie groupe est moins en proie aux fluctuations. En 2013, cet encaissement s'élève à 5,2 milliards d'euros et est ainsi supérieur de 304,5 millions d'euros à celui de 2012, ce qui représente une hausse relative de 6,2 %.

Tous les modes de distribution présentent une baisse de leur volume de primes par rapport à 2012. Avec une diminution de son encaissement de 4,5 milliards d'euros ou 46,1 % par rapport à 2012, la bancassurance enregistre la plus forte perte. L'encaissement des réseaux non exclusifs recule de 4,4 % (- 270,3 millions d'euros), celui des assureurs directs de 2,7 % (- 102,2 millions d'euros) et celui des réseaux exclusifs de 1,4 % (- 13,9 millions d'euros).





Page 40

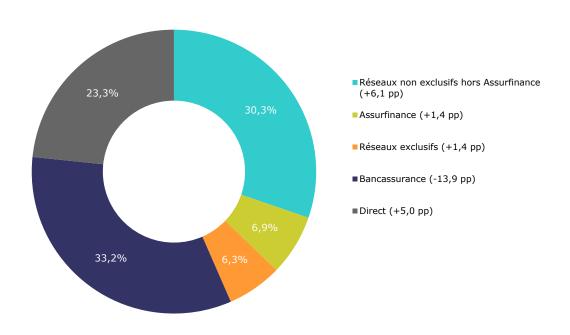
La part de marché des réseaux non exclusifs est de 37,2 % en 2013. Ils constituent ainsi le principal mode de distribution sur le marché des assurances-vie, alors que le leadership revenait toujours à la bancassurance au cours des dernières années. Le courtage classique représente 25,4 % du total des encaissements des assurances-vie et l'assurfinance 6,9 %. Ces deux canaux voient leur part de marché progresser, respectivement de 5,5 points de pourcentage et de 1,4 point de pourcentage.

Avec une part de marché de 33,2 %, la bancassurance représente toujours un tiers de l'encaissement global des assurances-vie. Sa part de marché est en baisse de 13,9 points de pourcentage par rapport à 2012, une conséquence du fort recul des encaissements. La part de marché de presque tous les autres canaux de distribution est supérieure en 2013 à celle de 2012 en raison du recul de la bancassurance.

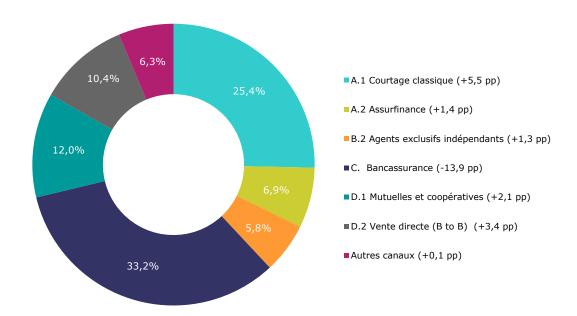
En 2013, l'assurance directe représente 23,3 % du total des encaissements des assurances-vie, soit 5 points de pourcentage de plus qu'en 2012. La majeure partie de ces encaissements provient des mutuelles et coopératives (12 %) et de la vente directe (business to business) (10,4 %). Ces deux canaux voient leur part de marché progresser, respectivement de 2,1 points de pourcentage et de 3,4 points de pourcentage.

La part de marché des réseaux exclusifs s'établit à 6,3 %. Les agents indépendants représentent 5,8 % du total des encaissements des assurances-vie : leur part de marché est donc en hausse de 1,3 point de pourcentage par rapport à 2012.

Répartition de l'encaissement en assurance vie en 2013 (Evolution par rapport à 2012)



Répartition détaillée de l'encaissement en vie par canal en 2013 (Evolution par rapport à 2012)



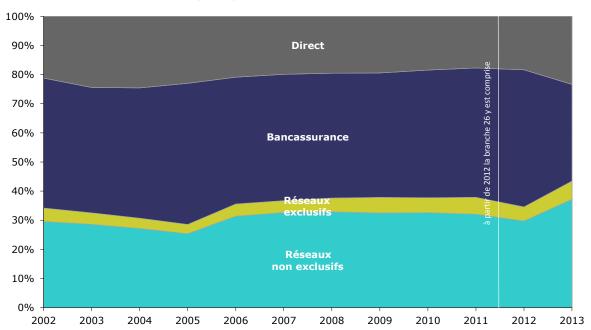
Au cours de la période 2002-2004, l'assurance directe a vu sa part augmenter sur le marché des assurances-vie, mais cette part n'a ensuite fait que diminuer. En 2012 et 2013, sa part de marché progresse à nouveau.

Sur la période 2002-2012, la part de marché de la bancassurance s'élève en moyenne à 44 %. En 2005 et 2012, cette part de marché a augmenté de quelques points de pourcentage en raison d'une forte hausse de l'encaissement pour les assurances individuelles. En 2013, la bancassurance n'est pour la première fois pas le principal mode de distribution pour la vente de produits d'assurance-vie. La bancassurance a cédé son leadership aux réseaux non exclusifs.

Au cours de la période 2002-2005, la part des réseaux non exclusifs a diminué. En 2006, les réseaux non exclusifs ont regagné du terrain et leur part de marché est ensuite restée stable autour des 32 % jusqu'en 2011. En 2012, ils enregistrent à nouveau un léger recul au profit de la bancassurance et, en 2013, une forte hausse au détriment de la bancassurance.

La part de marché des réseaux exclusifs au cours de la période 2002-2013 se situe entre 4 % et 6%.

Evolution des principaux modes de distribution en assurance vie



3. Tableaux : répartition de l'encaissement et parts de marché

Remarques concernant les tableaux repris à l'annexe 2 :

- ► Certaines entreprises ne pouvant pas répartir les primes d'assurances-vie individuelles en fonction d'un produit, le montant mentionné à la ligne "9. Vie individuelle" n'est pas toujours égal à la somme des produits considérés isolément.
- ► Certaines entreprises ne pouvant pas répartir les primes des assurances vie groupe en fonction d'un produit, le montant mentionné à la ligne "10. Assurance de groupe" n'est pas toujours égal à la somme des produits considérés isolément.
- ▶ Si une entreprise n'a donné qu'une répartition en fonction des différents canaux pour l'année observée, cette répartition a été extrapolée à l'année précédente (ou l'inverse) afin de garantir la continuité des chiffres. De ce fait, il peut arriver que le montant total pour une branche ne corresponde pas à la somme des produits.

Ventilation particuliers/entreprises

Dans la présente édition, il a été demandé aux entreprises de ventiler l'encaissement global nonvie entre, d'une part, l'encaissement concernant les particuliers et, d'autre part, l'encaissement concernant les entreprises. Ainsi, plus de 80 % de l'encaissement global non-vie a été réparti selon la distinction particuliers/entreprises. Pour les entreprises qui ne pouvaient pas indiquer cette répartition, Assuralia a fait une estimation sur la base de la répartition utilisée dans les éditions précédentes.

Annexe 1

Distribution d'assurances et enseignes bancaires : subdivision en « assurfinance » ou « bancassurance »

Le tableau ci-dessous mentionne les enseignes sous lesquelles les contrats d'assurance ont été commercialisés, en précisant le type de canal de distribution.

Entreprise d'assurances	Enseignes				
	Assurfinance	Bancassurance			
Argenta Assurances		Argenta			
Axa Belgium	Axa Banque				
Delta Lloyd Life	Delta Lloyd Banque	Delta Lloyd Banque			
Belfius Insurance		Belfius Banque			
AG Insurance	Fintro	BNP Paribas Fortis Bpost bank			
ING Life		ING Banque			
ING Non-Life		Record (*)			
ING Services					
KBC Assurances		KBC Bank			
		CBC Banque			
Crelan Assurances	Crelan				

^(*) Record Bank doit en fait être considéré comme un « assurfinancier » étant donné qu'il est question ici d'agents bancaires indépendants qui distribuent des contrats d'assurance pour un assureur pour le même groupe financier et qui sont également enregistrés comme courtiers d'assurances (non exclusifs) à la FSMA. Dans la présente étude, les volumes des primes réalisés par ING par le biais de Record bank sont toutefois repris sous le canal « bancassurance ».

Annexe 2

Tableaux : répartition de l'encaissement et parts de marché



		Réseau	x non exclusifs en ass	urance	Réseaux exclusifs en assurance sans activités bancaires			Direct (sans intermédiaires)		
Ventilation des encaissements Exercice 2013 (en euros) Analytique	Ensemble des canaux	Courtiers hors mega brokers + guichets bancaires indépandantes	Mega brokers	Autres	Agents d'assurance exclusifs salariés	Agents d'assurance exclusifs indépendants	Bancassurance: Réseaux exclusifs en assurance avec activités bancaires	Mutuelles et coopératives	Vente et marketing directs + commerce electronique	Autres directs
Encaissements										
1. ACCIDENTS	393.018.641	148.268.448	40.524.713	1.746.786	272.524	43.620.289	61.755.060	67.664.831	26.426.640	2.739.352
- Individuelle	171.886.939	89.679.150	11.433.066	1.375.905	204.785	20.189.913	17.050.783	21.691.662	7.543.420	2.718.257
- Collective	221.131.702	58.589.299	29.091.647	370.881	67.739	23.430.376	44.704.277	45.973.169	18.883.220	21.096
- Dépendance	221.131.702	30.303.233	25.051.047	370.001	07.733	25.450.570	14.704.277	45.575.105	10.005.220	21.050
2. MALADIE	1.394.836.909	720.384.347	145.555.274	1.264.520	1.207.984	43.604.166	93.201.172	159.072.502	217.807.164	12.739.778
- Individuelle	577.108.756	419.152.710	3.585.650	1.030.437	1.140.882	27.860.509	78.718.906	22.575.745	12.134.702	10.909.215
- Collective	816.344.112	300.035.541	141.969.623	234.084	63.934	15.720.783	14.364.891	136.490.039	205.634.652	1.830.564
- Dépendance	1.384.041	1.196.096	141.505.025	254.004	3.168	22.874	117.374	6.718	37.811	1.050.504
3. AUTOMOBILES	3.548.479.908	1.985.668.530	115.618.569	797.520	6.069.353	521.569.569	246.010.477	439.637.725	167.250.501	65.857.664
4. INCENDIE ET AUTRES PERILS ASSIM.	2.569.594.258	1.410.724.026	150.974.498	2.342.744	3.954.387	385.113.572	340.873.266	218.675.324	49.186.709	7.749.734
- Habitations	1.695.010.961	925.838.956	22.145.789	848.798	3.449.235	254.900.676	333.124.187	130.404.381	21.482.345	2.816.593
- Autres risques simples	485.424.237	308.580.069	14.033.215	1.005.819	470.632	100.380.476	7.193.808	43.163.202	8.077.284	2.519.734
- Risques speciaux	389.159.060	176.305.001	114.795.494	488.126	34.521	29.832.420	555,271	45,107,740	19.627.079	2.413.408
5. RESPONSABILITE CIVILE	775.999.431	403.624.711	96.550.406	895.235	1.860.681	77.755.771	40.098.301	115.175.305	35.387.308	4.651.711
- Vie privée	221.397.491	120.964.158	1.560.200	106.482	565.394	34.858.210	39.929.382	20.109.662	3.052.077	251.926
- Autres	554.601.941	282.660.553	94.990.206	788.753	1.295.287	42.897.562	168.918	95.065.644	32.335.232	4.399.785
6. TRANSPORT	138.705.142	58.773.810	49.678.605	25.189.801	5,442	1.224.593	10.237	3.203.413	208.554	410.687
7. AUTRES OPERAT. IARD	943.535.165	476.447.827	42.134.025	31.193.344	930.282	77.186.068	54.910.516	92.772.374	156.434.083	11.526.645
8. ACCIDENTS DU TRAVAIL	1.147.014.867	534.671.303	238.891.098	3.653.148	462.769	78.409.664	569.946	241.693.558	48.634.691	28.690
9. VIE INDIVIDUELLE	10.713.964.340	4.099.574.660	89.745.283	93.528.279	74.826.636	691.156.020	5.148.309.095	298.376.901	174.339.125	44.106.693
- Court terme prime unique	132.586.837	55.399.865	670.353	0	0	37.541	71.774.756	633.450	4.070.715	157
- Epargne pension	1.128.935.150	379.736.441	2.162.874	1.310.418	17.920.875	302.400.919	341.912.367	30.253.238	36.136.498	17.101.520
- Contrats liés à un prêt hypoth.	531.938.503	256.046.244	2.413.076	1.895.340	728.701	20.349.471	245.529.881	4.244.684	289.344	441.763
- Autres assurances immunisées fiscalement	1.544.879.167	700.792.829	2.315.341	3.064.507	19.341.097	184.771.581	520.643.480	90.212.339	5.498.406	18.239.587
- Autres opérations branche 21	4.449.536.427	1.630.051.963	63.521.935	28.750.743	36.824.973	167.046.028	2.317.143.320	158.622.983	39.734.470	7.840.011
- Branche 23	2.656.726.744	976.325.604	18.661.703	28.248	10.991	16.204.271	1.633.862.903	228.699	10.919.021	485.303
- Branche 26	269.361.513	101.221.715	0	58.479.023	0	346.210	17.442.387	14.181.507	77.690.671	0
10. VIE GROUPE	5.184.692.595	1.033.256.223	584.361.723	14.332.146	1.957.584	225.784.383	129.672.077	1.610.072.184	1.573.606.616	11.649.657
- Primes fixées et flexibles	4.032.231.046	877.605.504	514.763.258	14.312.545	1.865.857	167.828.656	33.842.881	1.384.743.774	1.026.374.727	10.893.845
- Primes uniques	1.152.461.549	155.650.718	69.598.465	19.602	91.727	57.955.727	95.829.197	225.328.411	547.231.890	755.813
TOTAL NON-VIE	10.911.184.321	5.738.563.002	879.927.188	67.083.098	14.763.422	1.228.483.693	837.428.974	1.337.895.032	701.335.650	105.704.262
- particuliers	6.138.628.457	3.384.492.657	120.517.219	60.371.366	12.669.090	826.127.250	766.313.095	631.136.437	241.630.391	95.370.951
- entreprises	4.772.555.875	2.354.070.356	759.409.969	6.711.732	2.094.332	402.356.443	71.115.879	706.758.593	459.705.259	10.333.311
TOTAL VIE	15.898.656.935	5.132.830.882	674.107.006	107.860.425	76.784.220	916.940.403	5.277.981.172	1.908.449.085	1.747.945.741	55.756.350
TOTAL NON-VIE & VIE	26.809.841.256	10.871.393.885	1.554.034.194	174.943.523	91.547.642	2.145.424.096	6.115.410.146	3.246.344.118	2.449.281.391	161.460.612
PRODUCTION DES AFFAIRES NOUVELLES										
11. VIE INDIVIDUELLE	6.044.615.194	2.085.387.554	67.016.945	67.252.979	13.380.809	147.708.836	3.413.035.743	133.620.389	113.826.413	3.385.526
- Court terme prime unique	132.586.837	55.399.865	670.353	0	0	37.541	71.774.756	633.450	4.070.715	157
- Epargne pension	136.847.330	37.773.672	164.519	624.529	3.062.442	35.152.195	57.085.950	1.793.310	16.672	1.174.041
- Contrats liés à un prêt hypoth.	131.516.423	79.584.970	1.720.452	557.698	369.055	4.847.534	43.913.520	296.430	21.788	204.976
 Autres assurances immunisées fiscalement 	338.089.346	154.324.727	162.358	977.091	2.498.182	23.004.274	150.516.284	5.015.774	127.723	1.462.932
- Autres opérations branche 21	3.026.799.815	1.096.784.899	47.978.967	6.586.390	7.440.138	74.602.421	1.643.678.913	125.881.425	23.304.892	541.770
- Branche 23	2.024.282.817	560.297.706	16.320.297	28.248	10.991	9.718.662	1.428.623.933	0	9.281.331	1.649
- Branche 26	254.492.627	101.221.715	0	58.479.023	0	346.210	17.442.387	0	77.003.292	0
12. VIE GROUPE	1.275.750.137	203.212.424	85.962.080	594.732	91.727	66.564.005	96.907.541	235.700.779	585.647.547	1.069.302
- Primes fixées et flexibles	123.288.588	47.561.705	16.363.615	575.130	0	8.608.278	1.078.345	10.372.368	38.415.658	313.489
- Primes uniques	1.152.461.549	155.650.718	69.598.465	19.602	91.727	57.955.727	95.829.197	225.328.411	547.231.890	755.813



		Réseau	ıx non exclusifs en assı	ırance	Réseaux exclusifs activités	en assurance sans bancaires		Dire	ect (sans intermédiaire	s)
Ventilation des parts de marchés Exercice 2013 (en %) Analytique	Ensemble des canaux	Courtiers hors mega brokers + guichets bancaires indépandantes	Mega brokers	Autres	Agents d'assurance exclusifs salariés	Agents d'assurance exclusifs indépendants	Bancassurance: Réseaux exclusifs en assurance avec activités bancaires	Mutuelles et coopératives	Vente et marketing directs + commerce electronique	Autres directs
Encaissements										
1. ACCIDENTS	100,0%	37,7%	10,3%	0,4%	0,1%	11,1%	15,7%	17,2%	6,7%	0,7%
- Individuelle	100,0%	52,2%	6,7%	0,8%	0,1%	11,7%	9,9%	12,6%	4,4%	1,6%
- Collective	100,0%	26,5%	13,2%	0,2%	0,0%	10,6%	20,2%	20,8%	8,5%	0,0%
- Dépendance										
2. MALADIE	100,0%	51,6%	10,4%	0,1%	0,1%	3,1%	6,7%	11,4%	15,6%	0,9%
- Individuelle	100,0%	72,6%	0,6%	0,2%	0,2%	4,8%	13,6%	3,9%	2,1%	1,9%
- Collective	100,0%	36,8%	17,4%	0,0%	0,0%	1,9%	1,8%	16,7%	25,2%	0,2%
- Dépendance	100,0%	86,4%	0,0%	0,0%	0,2%	1,7%	8,5%	0,5%	2,7%	0,0%
3. AUTOMOBILES	100,0%	56,0%	3,3%	0,0%	0,2%	14,7%	6,9%	12,4%	4,7%	1,9%
4. INCENDIE ET AUTRES PERILS ASSIM.	100,0%	54,9%	5,9%	0,1%	0,2%	15,0%	13,3%	8,5%	1,9%	0,3%
- Habitations	100,0%	54,6%	1,3%	0,1%	0,2%	15,0%	19,7%	7,7%	1,3%	0,2%
- Autres risques simples	100,0%	63,6%	2,9%	0,2%	0,1%	20,7%	1,5%	8,9%	1,7%	0,5%
- Risques speciaux	100,0%	45,3%	29,5%	0,1%	0,0%	7,7%	0,1%	11,6%	5,0%	0,6%
5. RESPONSABILITE CIVILE	100,0%	52,0%	12,4%	0,1%	0,2%	10,0%	5,2%	14,8%	4,6%	0,6%
- Vie privée	100,0%	54,6%	0,7%	0,0%	0,3%	15,7%	18,0%	9,1%	1,4%	0,1%
- Autres	100,0%	51,0%	17,1%	0,1%	0,2%	7,7%	0,0%	17,1%	5,8%	0,8%
6. TRANSPORT	100,0%	42,4%	35,8%	18,2%	0,0%	0,9%	0,0%	2,3%	0,2%	0,3%
7. AUTRES OPERAT. IARD	100,0%	50,5%	4,5%	3,3%	0,1%	8,2%	5,8%	9,8%	16,6%	1,2%
8. ACCIDENTS DU TRAVAIL	100,0%	46,6%	20,8%	0,3%	0,0%	6,8%	0,0%	21,1%	4,2%	0,0%
9. VIE INDIVIDUELLE	100,0%	38,3%	0,8%	0,9%	0,7%	6,5%	48,1%	2,8%	1,6%	0,4%
- Court terme prime unique	100,0%	41,8%	0,5%	0,0%	0,0%	0,0%	54,1%	0,5%	3,1%	0,0%
- Epargne pension	100,0%	33,6%	0,2%	0,1%	1,6%	26,8%	30,3%	2,7%	3,2%	1,5%
- Contrats liés à un prêt hypoth.	100,0%	48,1%	0,5%	0,4%	0,1%	3,8%	46,2%	0,8%	0,1%	0,1%
 Autres assurances immunisées fiscalement 	100,0%	45,4%	0,1%	0,2%	1,3%	12,0%	33,7%	5,8%	0,4%	1,2%
- Autres opérations branche 21	100,0%	36,6%	1,4%	0,6%	0,8%	3,8%	52,1%	3,6%	0,9%	0,2%
- Branche 23	100,0%	36,7%	0,7%	0,0%	0,0%	0,6%	61,5%	0,0%	0,4%	0,0%
- Branche 26	100,0%	37,6%	0,0%	21,7%	0,0%	0,1%	6,5%	5,3%	28,8%	0,0%
10. VIE GROUPE	100,0%	19,9%	11,3%	0,3%	0,0%	4,4%	2,5%	31,1%	30,4%	0,2%
- Primes fixées et flexibles	100,0%	21,8%	12,8%	0,4%	0,0%	4,2%	0,8%	34,3%	25,5%	0,3%
- Primes uniques	100,0%	13,5%	6,0%	0,0%	0,0%	5,0%	8,3%	19,6%	47,5%	0,1%
TOTAL NON-VIE	100,0%	52,6%	8,1%	0,6%	0,1%	11,3%	7,7%	12,3%	6,4%	1,0%
- particuliers	100,0%	55,1%	2,0%	1,0%	0,2%	13,5%	12,5%	10,3%	3,9%	1,6%
- entreprises	100,0%	49,3%	15,9%	0,1%	0,0%	8,4%	1,5%	14,8%	9,6%	0,2%
TOTAL VIE	100,0%	32,3%	4,2%	0,7%	0,5%	5,8%	33,2%	12,0%	11,0%	0,4%
TOTAL NON-VIE & VIE PRODUCTION DES AFFAIRES NOUVELLES	100,0%	40,6%	5,8%	0,7%	0,3%	8,0%	22,8%	12,1%	9,1%	0,6%
11. VIE INDIVIDUELLE	100.00/	24 50/	1 10/	1.10/	0.20/	2.40/	56,5%	2,2%	1.00/	0,1%
	100,0% 100,0%	34,5% 41,8%	1,1% 0,5%	1,1% 0,0%	0,2%	2,4%	54,1%	0,5%	1,9% 3,1%	0,1%
- Court terme prime unique - Epargne pension	100,0%	41,8% 27,6%	0,5%	0,5%	2,2%	25,7%	54,1% 41,7%	1,3%	0,0%	0,9%
- Contrats liés à un prêt hypoth.	100,0%	60,5%	1,3%	0,5%	0,3%	3,7%	33,4%	0,2%	0,0%	0,9%
- Autres assurances immunisées fiscalement	100,0%	45,6%	0,0%	0,4%	0,3%	6,8%	33,4% 44,5%	1,5%	0,0%	0,2%
- Autres assurances infinitifisées fiscalement - Autres opérations branche 21	100,0%	45,6% 36,2%	1,6%	0,3%	0,2%	2,5%	44,3% 54,3%	4,2%	0,8%	0,4%
- Addres operations branche 21 - Branche 23	100,0%	27,7%	0,8%	0,2%	0,2%	2,5% 0,5%	70,6%	0,0%	0,5%	0,0%
- Branche 26	100,0%	39,8%	0,8%	23,0%	0,0%	0,5%	70,6% 6,9%	0,0%	30,3%	0,0%
12. VIE GROUPE	100,0%	39,8% 15,9%	6,7%	0,0%	0,0%	0,1% 5,2%	7,6%	18,5%	30,3% 45,9%	0,0%
- Primes fixées et flexibles	100,0%	38,6%	13,3%	0,5%	0,0%	7,0%	0,9%	8,4%	31,2%	0,1%
- Primes uniques	100,0%	13,5%	6,0%	0,0%	0,0%	5,0%	8,3%	19,6%	47,5%	0,1%
rimes anques	100,098	13,370	0,0 %	0,078	0,0%	3,070	6,370	15,070	47,570	0,170



		Réseau	x non exclusifs en ass	urance	Réseaux exclusifs activités			Direct (sans intermédiaires)		
Ventilation des encaissements Exercice 2012 (en euros) Analytique	Ensemble des canaux	Courtiers hors mega brokers + guichets bancaires indépandantes	Mega brokers	Autres	Agents d'assurance exclusifs salariés	Agents d'assurance exclusifs indépendants	Bancassurance: Réseaux exclusifs en assurance avec activités bancaires	Mutuelles et coopératives	Vente et marketing directs + commerce electronique	Autres directs
Encaissements										
1. ACCIDENTS	378.646.960	135.273.600	44.755.408	1.587.245	401.416	41.561.048	63.101.511	64.418.475	24.824.456	2.723.805
- Individuelle	162.821.749	81.950.266	11.769.871	1.202.446	213.633	19.633.069	16.937.800	21.297.203	7.263.202	2.554.263
- Collective	215.825.211	53.323.334	32.985.537	384.799	187.783	21.927.978		43.121.272	17.561.255	169.542
- Dépendance	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
2. MALADIE	1.350.760.683	675.156.827	121.045.806	1.052.872	1.352.057	43.295.405	91.752.872	163.885.095	240.077.370	13.142.372
- Individuelle	561.585.856	392.209.247	3.558.614	935.408	1.284.461	26.917.286	77.480.962	22.520.761	26.725.318	9.953.802
- Collective	788.013.086	282.003.683	117.487.192	117.465	64.461	16.355.437	14.149.806	141.358.114	213.288.359	3.188.570
- Dépendance	1.161.731	943.897	0	0	3.135	22.682	122.104	6.220	63.694	0
3. AUTOMOBILES	3.510.174.848	1.999.288.162	115.976.332	592.466	6.611.925	486.046.436	236.183.913	436.161.240	162.633.351	66.681.027
4. INCENDIE ET AUTRES PERILS ASSIM.	2.441.601.847	1.374.233.654	137.646.229	1.422.211	4.361.856	349.418.461	316.592.214	205.514.681	44.626.451	7.786.077
- Habitations	1.598.613.614	891.073.892	18.634.164	334.670	3.821.214	227.715.892	310.441.382	125.078.796	18.769.452	2.744.154
- Autres risques simples	458.259.857	301.471.352	10.556.984	904.781	515.556	93.163.118	5.616.069	35.657.926	7.764.148	2.609.925
- Risques speciaux	384.728.355	181.688.408	108.455.081	182.761	25.086	28.539.450	534.764	44,777,959	18.092.851	2.431.998
5. RESPONSABILITE CIVILE	757.182.513	402.242.818	89.839.747	797.339	1.999.566	73.615.901	37.554.864	112.282.602	34.407.217	4.442.444
- Vie privée	213.186.384	119.500.013	1.465.972	89.563	669.199	31.987.037	37.399.024	19.130.148	2.675.710	269.722
- Autres	543.996.107	282.742.803	88.373.776	707.776	1.330.367	41.628.865	155.839	93.152.454	31.731.507	4.172.723
6. TRANSPORT	153.487.677	67.234.410	70.504.611	10.591.341	1.396	1.256.195	9.525	3.342.425	195.647	352.129
7. AUTRES OPERAT. IARD	888.478.817	445.409.890	41.192.160	33.544.393	1.062.634	73.662.386	47.103.777	85.097.769	149.841.721	11.564.092
8. ACCIDENTS DU TRAVAIL	1.132.208.890	496.837.723	267.969.908	3.637.750	544.648	74.900.582	556.741	238.425.611	49.306.511	29.417
9. VIE INDIVIDUELLE	15.919.957.066	4.251.787.463	164.310.023	83.964.663	74.602.047	721.188.427	9.724.578.878	538.623.650	183.895.097	177.006.822
- Court terme prime unique	648.299.230	94.219.598	11.234	0	1.851.866	35.687	548.771.712	24.860	3.147.056	237.217
- Epargne pension	1.075.744.173	360.269.841	1.397.969	422.283	16.838.713	283.743.690	325.643.185	41.167.133	30.121.879	16.139.481
- Contrats liés à un prêt hypoth.	522.591.487	239.525.707	2.505.683	82.278	720.295	20.401.798	253.184.972	5.296.947	304.147	569.660
- Autres assurances immunisées fiscalement	1.448.926.142	595.774.911	1.616.805	1.566.830	20.364.388	178.344.416	538.932.282	96.649.247	361.260	15.316.003
- Autres opérations branche 21	7.101.498.247	2.347.564.572	142.433.549	81.488.889	34.821.147	206.541.421	3.712.465.535	379.954.801	51.727.588	144.500.744
- Branche 23	4.880.249.426	542.175.047	16.344.783	0	5.637	13.145.811	4.300.516.789	325.500	7.492.141	243.717
- Branche 26	242.648.361	72.257.786	0	404.382	0	18.975.603	45.064.403	15.205.161	90.741.026	0
10. VIE GROUPE	4.880.177.114	1.023.155.956	648.450.657	13.447.657	2.020.374	209.823.302	68.430.982	1.515.607.329	1.387.687.033	11.553.824
- Primes fixées et flexibles	3.749.856.556	882.945.595	584.946.427	13.428.411	1.908.993	164.442.688	47.731.503	1.259.828.208	783.931.231	10.693.500
- Primes uniques	1.130.320.558	140.210.361	63.504.230	19.247	111.380	45.380.614	20.699.479	255.779.121	603.755.802	860.324
TOTAL NON-VIE	10.612.542.234	5.595.677.084	888.930.201	53.225.617	16.335.498	1.143.756.414	792.855.416	1.309.127.898	705.912.724	106.721.363
- particuliers	5.949.260.049	3.331.207.511	115.290.586	47.347.947	13.958.517	761.835.323	726.633.242	621.989.364	235.812.653	95.184.913
- entreprises	4.663.282.157	2.264.469.581	773.639.616	5.877.670	2.376.981	381.921.091	66.222.174	687.138.533	470.100.071	11.536.450
TOTAL VIE	20.800.134.180	5.274.943.419	812.760.679	97.412.320	76.622.420	931.011.729	9.793.009.860	2.054.230.978	1.571.582.130	188.560.646
TOTAL NON-VIE & VIE	31.412.676.414	10.870.620.503	1.701.690.880	150.637.937	92.957.918	2.074.768.143	10.585.865.276	3.363.358.876	2.277.494.854	295.282.009
PRODUCTION DES AFFAIRES NOUVELLES										
11. VIE INDIVIDUELLE	11.285.810.719	2.550.919.656	149.919.211	59.450.836	25.753.080	217.051.034	7.699.036.218	374.095.629	92.093.199	117.491.856
- Court terme prime unique	648.299.231	94.219.599	11.234	0	1.851.866	35.687	548.771.712	24.860	3.147.056	237.217
- Epargne pension	143.504.906	37.906.275	602.793	384.001	3.239.497	35.728.079	63.574.788	766.679	5.165	1.297.629
- Contrats liés à un prêt hypoth.	141.938.803	77.763.921	1.829.711	41.192	79.961	3.726.854	58.022.590	306.282	18.724	149.569
- Autres assurances immunisées fiscalement	293.658.658	121.794.805	183.341	825.498	2.273.174	19.088.738	140.333.376	7.446.346	13.020	1.700.360
- Autres opérations branche 21	5.322.167.154	1.759.430.428	131.727.898	57.795.763	18.302.944	133.307.821	2.725.277.391	365.315.706	16.902.968	114.106.235
- Branche 23	4.546.364.317	401.693.300	15.564.235		5.637	6.188.252	4.117.991.957	107.567	4.812.523	846
- Branche 26	189.877.647	58.111.328	0	404.382	0	18.975.603	45.064.403	128.189	67.193.742	0
12. VIE GROUPE	1.274.654.409	199.233.022	81.340.653	500.104	111.380	57.168.645	24.633.369	265.043.818	645.500.992	1.122.428
- Primes fixées et flexibles	144.333.852	59.022.661	17.836.423	480.858	0	11.788.031	3.933.890	9.264.697	41.745.190	262.104
- Primes uniques	1.130.320.558	140.210.361	63.504.230	19.247	111.380	45.380.614	20.699.479	255.779.121	603.755.802	860.324



		Réseau	x non exclusifs en assu	ırance	Réseaux exclusifs activités			Dire	ect (sans intermédiaire	es)
Ventilation des encaissements Exercice 2012 (en %) Analytique	Ensemble des canaux	Courtiers hors mega brokers + guichets bancaires indépandantes	Mega brokers	Autres	Agents d'assurance exclusifs salariés	Agents d'assurance exclusifs indépendants	Bancassurance: Réseaux exclusifs en assurance avec activités bancaires	Mutuelles et coopératives	Vente et marketing directs + commerce electronique	Autres directs
Encaissements										
1. ACCIDENTS	100,0%	35,7%	11,8%	0,4%	0,1%	11,0%	16,7%	17,0%	6,6%	0,7%
- Individuelle	100,0%	50,3%	7,2%	0,7%	0,1%	12,1%	10,4%	13,1%	4,5%	1,6%
- Collective	100,0%	24,7%	15,3%	0,2%	0,1%	10,2%	21,4%	20,0%	8,1%	0,1%
- Dépendance		,	.,	', '				.,.	* 1	, ,
2. MALADIE	100,0%	50,0%	9,0%	0,1%	0,1%	3,2%	6,8%	12,1%	17,8%	1,0%
- Individuelle	100,0%	69,8%	0,6%	0,2%	0,2%	4,8%	13,8%	4,0%	4,8%	1,8%
- Collective	100,0%	35,8%	14,9%	0,0%	0,0%	2,1%	1,8%	17,9%	27,1%	0,4%
- Dépendance	100,0%	81,2%	0,0%	0,0%	0,3%	2,0%	10,5%	0,5%	5,5%	0,0%
3. AUTOMOBILES	100,0%	57,0%	3,3%	0,0%	0,2%	13,8%	6,7%	12,4%	4,6%	1,9%
4. INCENDIE ET AUTRES PERILS ASSIM.	100,0%	56,3%	5,6%	0,1%	0,2%	14,3%	13,0%	8,4%	1,8%	0,3%
- Habitations	100,0%	55,7%	1,2%	0,0%	0,2%	14,2%	19,4%	7,8%	1,2%	0,2%
- Autres risques simples	100,0%	65,8%	2,3%	0,2%	0,1%	20,3%	1,2%	7,8%	1,7%	0,6%
- Risques speciaux	100,0%	47,2%	28,2%	0,0%	0,0%	7,4%	0,1%	11,6%	4,7%	0,6%
5. RESPONSABILITE CIVILE	100,0%	53,1%	11,9%	0,1%	0,3%	9,7%	5,0%	14,8%	4,5%	0,6%
- Vie privée	100,0%	56,1%	0,7%	0,0%	0,3%		17,5%	9,0%	1,3%	0,1%
- Autres	100,0%	52,0%	16,2%	0,1%	0,2%	7,7%	0,0%	17,1%	5,8%	0,8%
6. TRANSPORT	100,0%	43,8%	45,9%	6,9%	0,0%	0,8%	0,0%	2,2%	0,1%	0,2%
7. AUTRES OPERAT. IARD	100,0%	50,1%	4,6%	3,8%	0,1%	8,3%	5,3%	9,6%	16,9%	1,3%
8. ACCIDENTS DU TRAVAIL	100,0%	43,9%	23,7%	0,3%	0,0%	6,6%	0,0%	21,1%	4,4%	0,0%
9. VIE INDIVIDUELLE	100,0%	26,7%	1,0%	0,5%	0,5%	4,5%	61,1%	3,4%	1,2%	1,1%
- Court terme prime unique	100,0%	14,5%	0,0%	0,0%	0,3%	0,0%	84,6%	0,0%	0,5%	0,0%
- Epargne pension	100,0%	33,5%	0,1%	0,0%	1,6%	26,4%	30,3%	3,8%	2,8%	1,5%
- Contrats liés à un prêt hypoth.	100,0%	45,8%	0,5%	0,0%	0,1%	3,9%	48,4%	1,0%	0,1%	0,1%
- Autres assurances immunisées fiscalement	100,0%	41,1%	0,1%	0,1%	1,4%	12,3%	37,2%	6,7%	0,0%	1,1%
- Autres opérations branche 21	100,0%	33,1%	2,0%	1,1%	0,5%	2,9%	52,3%	5,4%	0,7%	2,0%
- Branche 23	100,0%	11,1%	0,3%	0,0%	0,0%	0,3%	88,1%	0,0%	0,2%	0,0%
- Branche 26	100,0%	29,8%	0,0%	0,2%	0,0%	7,8%	18,6%	6,3%	37,4%	0,0%
10. VIE GROUPE	100,0%	21,0%	13,3%	0,3%	0,0%	4,3%	1,4%	31,1%	28,4%	0,2%
- Primes fixées et flexibles	100,0%	23,5%	15,6%	0,4%	0,1%	4,4%	1,3%	33,6%	20,9%	0,3%
- Primes uniques	100,0%	12,4%	5,6%	0,0%	0,0%	4,0%	1,8%	22,6%	53,4%	0,1%
TOTAL NON-VIE	100,0%	52,7%	8,4%	0,5%	0,2%	10,8%	7,5%	12,3%	6,7%	1,0%
- particuliers	100,0%	56,0%	1,9%	0,8%	0,2%	12,8%	12,2%	10,5%	4,0%	1,6%
- entreprises	100,0%	48,6%	16,6%	0,1%	0,1%	8,2%	1,4%	14,7%	10,1%	0,2%
TOTAL VIE	100,0%	25,4%	3,9%	0,5%	0,4%	4,5%	47,1%	9,9%	7,6%	0,9%
TOTAL NON-VIE & VIE	100,0%	34,6%	5,4%	0,5%	0,3%	6,6%	33,7%	10,7%	7,3%	0,9%
PRODUCTION DES AFFAIRES NOUVELLES				2.50				2.00		
11. VIE INDIVIDUELLE	100,0%	22,6%	1,3%	0,5%	0,2%	1,9%	68,2%	3,3%	0,8%	1,0%
- Court terme prime unique	100,0%	14,5%	0,0%	0,0%	0,3%	0,0%	84,6%	0,0%	0,5%	0,0%
- Epargne pension	100,0%	26,4%	0,4%	0,3%	2,3%	24,9%	44,3%	0,5%	0,0%	0,9%
- Contrats liés à un prêt hypoth.	100,0%	54,8%	1,3%	0,0%	0,1%	2,6%	40,9%	0,2%	0,0%	0,1%
- Autres assurances immunisées fiscalement	100,0%	41,5%	0,1%	0,3%	0,8%	6,5%	47,8% E1.20	2,5%	0,0%	0,6%
- Autres opérations branche 21	100,0%	33,1%	2,5%	1,1%	0,3%	2,5%	51,2%	6,9%	0,3%	2,1%
- Branche 23	100,0%	8,8%	0,3%	0,0%	0,0%	0,1%	90,6%	0,0%	0,1%	0,0%
- Branche 26 12. VIE GROUPE	100,0% 100,0%	30,6%	0,0%	0,2%	0,0%	10,0% 4,5%	23,7% 1,9%	0,1% 20,8%	35,4% 50,6%	0,0%
	100,0%	15,6% 40,9%	6,4% 12,4%	0,0% 0,3%	0,0%		2,7%	6,4%	28,9%	0,1% 0,2%
 Primes fixées et flexibles Primes uniques 	100,0%	40,9% 12,4%	12,4% 5,6%	0,3%	0,0%			22,6%	28,9% 53,4%	0,2%
- rinnes uniques	100,0%	12,4%	5,6%	0,0%	0,0%	4,0%	1,8%	22,6%	53,4%	0,1%

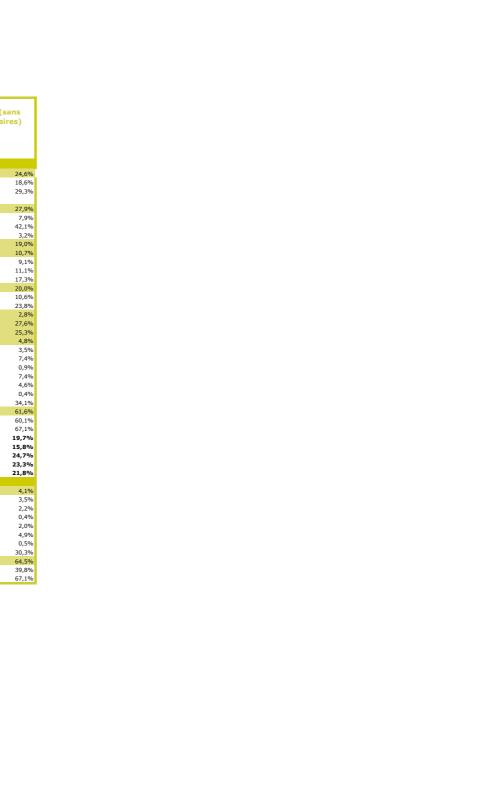


Ventilation des encaissements Exercice 2013 (en euro) Synthetique	Ensemble des canaux	A. Réseaux non exclusifs en assurance	B. Réseaux exclusifs en assurance sans activités bancaires	C. Bancassurance: Réseaux exclusifs en assurance avec activités bancaires	D. Direct (sans intermédiaires)
Encaissements					
1. ACCIDENTS	393.018.641	190.539.947	43.892.813	61.755.060	96.830.823
- Individuelle	171.886.939	102.488.121	20.394.698	17.050.783	31.953.339
- Collective	221.131.702	88.051.826	23.498.115	44.704.277	64.877.484
- Dépendance	0	0	0	0	0
2. MALADIE	1.394.836.909	867.204.141	44.812.150	93.201.172	389.619.445
- Individuelle	577.108.756	423.768.796	29.001.391	78.718.906	45.619.661
- Collective	816.344.112	442.239.248	15.784.717	14.364.891	343.955.255
- Dépendance	1.384.041	1.196.096	26.042	117.374	44.529
3. AUTOMOBILES	3.548.479.908	2.102.084.618	527.638.921	246.010.477	672.745.890
4. INCENDIE ET AUTRES PERILS ASSIM.	2.569.594.258	1.564.041.268	389.067.960	340.873.266	275.611.767
- Habitations	1.695.010.961	948.833.543	258.349.911	333.124.187	154.703.319
- Autres risques simples	485.424.237	323.619.104	100.851.108	7.193.808	53.760.220
- Risques speciaux	389.159.060	291.588.621	29.866.941	555.271	67.148.227
5. RESPONSABILITE CIVILE	775.999.431	501.070.352	79.616.453	40.098.301	155.214.325
- Vie privée	221.397.491	122.630.840	35.423.604	39.929.382	23.413.664
- Autres	554.601.941	378.439.512	44.192.848	168.918	131.800.660
6. TRANSPORT	138.705.142	133.642.216	1.230.035	10.237	3.822.654
7. AUTRES OPERAT. IARD	943.535.165	549.775.196	78.116.351	54.910.516	260.733.102
8. ACCIDENTS DU TRAVAIL	1.147.014.867	777.215.549	78.872.433	569.946	290.356.939
9. VIE INDIVIDUELLE	10.713.964.340	4.282.848.221	765.982.657	5.148.309.095	516.822.719
- Court terme prime unique	132.586.837	56.070.218	37.541	71.774.756	4.704.322
- Epargne pension	1.128.935.150	383.209.732	320.321.794	341.912.367	83.491.257
- Contrats liés à un prêt hypoth.	531.938.503	260.354.660	21.078.171	245.529.881	4.975.791
 Autres assurances immunisées fiscalement 	1.544.879.167	706.172.677	204.112.678	520.643.480	113.950.332
- Autres opérations branche 21	4.449.536.427	1.722.324.641	203.871.000	2.317.143.320	206.197.465
- Branche 23	2.656.726.744	995.015.555	16.215.262	1.633.862.903	11.633.024
- Branche 26	269.361.513	159.700.738	346.210	17.442.387	91.872.178
10. VIE GROUPE	5.184.692.595	1.631.950.093	227.741.967	129.672.077	3.195.328.458
- Primes fixées et flexibles	4.032.231.046	1.406.681.307	169.694.513	33.842.881	2.422.012.345
- Primes uniques	1.152.461.549	225.268.785	58.047.454	95.829.197	773.316.113
TOTAL NON-VIE	10.911.184.321	6.685.573.288	1.243.247.115	837.428.974	2.144.934.944
- particuliers	6.138.628.457	3.565.381.242	838.796.340	766.313.095	968.137.779
- entreprises	4.772.555.875	3.120.192.057	404.450.775	71.115.879	1.176.797.163
TOTAL VIE	15.898.656.935	5.914.798.314	993.724.623	5.277.981.172	3.712.151.177
TOTAL NON-VIE & VIE	26.809.841.256	12.600.371.602	2.236.971.739	6.115.410.146	5.857.086.121
PRODUCTION DES AFFAIRES NOUVELLES					
11. VIE INDIVIDUELLE	6.044.615.194	2.219.657.479	161.089.645 37.541	3.413.035.743	250.832.328
- Court terme prime unique	132.586.837	56.070.218		71.774.756	4.704.322
- Epargne pension	136.847.330	38.562.719	38.214.637	57.085.950	2.984.023
- Contrats liés à un prêt hypoth.	131.516.423	81.863.120	5.216.589	43.913.520	523.194
- Autres assurances immunisées fiscalement	338.089.346 3.026.799.815	155.464.176 1.151.350.256	25.502.456 82.042.559	150.516.284 1.643.678.913	6.606.430 149.728.086
- Autres opérations branche 21	3.026.799.815 2.024.282.817	1.151.350.256 576.646.251	82.042.559 9.729.653	1.643.678.913 1.428.623.933	149.728.086 9.282.980
- Branche 23	2.024.282.817 254.492.627		9.729.653		
- Branche 26 12. VIE GROUPE		159.700.738		17.442.387	77.003.292
- Primes fixées et flexibles	1.275.750.137 123.288.588	289.769.235 64.500.450	66.655.732 8.608.278	96.907.541 1.078.345	822.417.628 49.101.515
- Primes fixees et flexibles - Primes uniques	1.152.461.549	225.268.785	8.608.278 58.047.454	95.829.197	773.316.113
- rimes uniques	1.152.461.549	223.268.785	36.047.454	95.629.197	//3.316.113

t (sans diaires)
ulail es)
06 020 022
96.830.823 31.953.339
64.877.484
0 389.619.445
45.619.661
343.955.255 44.529
672.745.890
275.611.767 154.703.319
53.760.220
67.148.227 155.214.325
23.413.664
131.800.660 3.822.654
260.733.102
290.356.939
516.822.719 4.704.322
83.491.257
4.975.791 113.950.332
206.197.465
11.633.024
91.872.178 3.195.328.458
773.316.113
773.316.113 144.934.944 968.137.779
773.316.113 144.934.944 968.137.779 176.797.163
773.316.113 144.934.944 968.137.779 176.797.163 712.151.177
144.934.944 968.137.779 176.797.163 712.151.177 857.086.121
773.316.113 144.934.944 968.137.779 176.797.163 712.151.177 857.086.121 250.832.328 4.704.322
773.316.113 144.934.944 968.137.779 176.797.163 712.151.177 857.086.121 250.832.328 4.704.322 2.984.023
773.316.113 144.934.944 968.137.779 176.797.163 712.151.177 857.086.121 250.832.328 4.704.322
773.316.113 144.934.944 968.137.779 176.797.163 712.151.177 857.086.121 250.832.328 4.704.322 2.984.023 523.194 6.606.430 149.728.086
773.316.113 144.934.944 968.137.779 176.797.163 712.151.177 857.086.121 250.832.328 4.704.322 2.984.023 523.194 6.606.430 149.728.086 9.282.980
773.316.113 144.934.944 968.137.779 176.797.163 712.151.177 857.086.121 250.832.328 4.704.322 2.984.023 523.194 6.606.430 149.728.086 9.282.980 77.003.292 822.417.628
773.316.113 144.934.944 144.934.944 1968.137.779 176.797.163 712.151.177 857.086.121 250.832.328 4.704.322 2.984.023 523.194 6.606.430 149.728.086 9.282.980 77.003.292 822.417.628 49.101.515
773.316.113 144.934.944 968.137.779 176.797.163 712.151.177 857.086.121 250.832.328 4.704.322 2.984.023 523.194 6.606.430 149.728.086 9.282.980 77.003.292 822.417.628
773.316.113 144.934.944 144.934.944 1968.137.779 176.797.163 712.151.177 857.086.121 250.832.328 4.704.322 2.984.023 523.194 6.606.430 149.728.086 9.282.980 77.003.292 822.417.628 49.101.515
773.316.113 144.934.944 144.934.944 16.797.163 712.151.177 857.086.121 250.832.328 4.704.322 2.984.023 523.194 6.606.430 9.282.980 77.003.292 822.417.628 49.101.515



		A. Réseaux non	B. Réseaux exclusifs	C. Bancassurance:	D. Direct (sans
Ventilation des encaissements	Ensemble des canaux	exclusifs en	en assurance sans	Réseaux exclusifs en	intermédiaires)
Exercice 2013 (en %) Synthetique	Elisellible des Callaux	assurance	activités bancaires	assurance avec	
` ' ' ' ' '				activités bancaires	
Encaissements					
1. ACCIDENTS	100,0%	48,5%	11,2%	15,7%	24,6%
- Individuelle	100,0%	59,6%	11,9%	9,9%	18,6%
- Collective	100,0%	39,8%	10,6%	20,2%	29,3%
- Dépendance	,.		,,,,,		
2. MALADIE	100,0%	62,2%	3,2%	6,7%	27,9%
- Individuelle	100,0%	73,4%	5,0%	13,6%	7,9%
- Collective	100,0%	54,2%	1,9%	1,8%	42,1%
- Dépendance	100,0%	86,4%	1,9%	8,5%	3,2%
3. AUTOMOBILES	100,0%	59,2%	14,9%	6,9%	19,0%
4. INCENDIE ET AUTRES PERILS ASSIM.	100,0%	60,9%	15,1%	13,3%	10,7%
- Habitations	100,0%	56,0%	15,2%	19,7%	9,1%
- Autres risques simples	100,0%	66,7%	20,8%	1,5%	11,1%
- Risques speciaux	100,0%	74,9%	7,7%	0,1%	17,3%
5. RESPONSABILITE CIVILE	100,0%	64,6%	10,3%	5,2%	20,0%
- Vie privée	100,0%	55,4%	16,0%	18,0%	10,6%
- Autres	100,0%	68,2%	8,0%	0,0%	23,8%
6. TRANSPORT	100,0%	96,3%	0,9%	0,0%	2,8%
7. AUTRES OPERAT. IARD	100,0%	58,3%	8,3%	5,8%	27,6%
8. ACCIDENTS DU TRAVAIL	100,0%	67,8%	6,9%	0,0%	25,3%
9. VIE INDIVIDUELLE	100,0%	40,0%	7,1%	48,1%	4,8%
- Court terme prime unique	100,0%	42,3%	0,0%	54,1%	3,5%
- Epargne pension	100,0%	33,9%	28,4%	30,3%	7,4%
- Contrats liés à un prêt hypoth.	100,0%	48,9%	4,0%	46,2%	0,9%
- Autres assurances immunisées fiscalement	100,0%	45,7%	13,2%	33,7%	7,4%
- Autres opérations branche 21	100,0%	38,7%	4,6%	52,1%	4,6%
- Branche 23	100,0%	37,5%	0,6%	61,5%	0,4%
- Branche 26	100,0%	59,3%	0,1%	6,5%	34,1%
10. VIE GROUPE	100,0%	31,5%	4,4%	2,5%	61,6%
- Primes fixées et flexibles	100,0%	34,9%	4,2%	0,8%	60,1%
- Primes uniques	100,0%	19,5%	5,0%	8,3%	67,1%
TOTAL NON-VIE	100,0%	61,3%	11,4%	7,7%	19,7%
- particuliers	100,0%	58,1%	13,7%	12,5%	15,8%
- entreprises	100,0%	65,4%	8,5%	1,5%	24,7%
TOTAL VIE	100,0%	37,2%	6,3%	33,2%	23,3%
TOTAL NON-VIE & VIE	100,0%	47,0%	8,3%	22,8%	21,8%
PRODUCTION DES AFFAIRES NOUVELLES					
11. VIE INDIVIDUELLE	100,0%	36,7%	2,7%	56,5%	4,1%
- Court terme prime unique	100,0%	42,3%	0,0%	54,1%	3,5%
- Epargne pension	100,0%	28,2%	27,9%	41,7%	2,2%
- Contrats liés à un prêt hypoth.	100,0%	62,2%	4,0%	33,4%	0,4%
- Autres assurances immunisées fiscalement	100,0%	46,0%	7,5%	44,5%	2,0%
- Autres opérations branche 21	100,0%	38,0%	2,7%	54,3%	4,9%
- Branche 23	100,0%	28,5%	0,5%	70,6%	0,5%
- Branche 26	100,0%	62,8%	0,1%	6,9%	30,3%
12. VIE GROUPE	100,0%	22,7%	5,2%	7,6%	64,5%
- Primes fixées et flexibles	100,0%	52,3%	7,0%	0,9%	39,8%
- Primes uniques	100,0%	19,5%	5,0%	8,3%	67,1%





Ventilation des encaissements Exercice 2012 (en euro) Synthetique	Ensemble des canaux	A. Réseaux non exclusifs en assurance	B. Réseaux exclusifs en assurance sans activités bancaires	C. Bancassurance: Réseaux exclusifs en assurance avec activités bancaires	D. Direct (sans intermédiaires)
Encaissements					
1. ACCIDENTS	378.646.960	181.616.253	41.962.464	63.101.511	91.966.736
- Individuelle	162.821.749	94.922.583	19.846.702	16.937.800	31.114.667
- Collective	215.825.211	86.693.671	22.115.761	46.163.711	60.852.069
- Dépendance	0	0	0	0	0
2. MALADIE	1.350.760.683	797.255.506	44.647.461	91.752.872	417.104.837
- Individuelle	561.585.856	396.703.269	28.201.747	77.480.962	59.199.881
- Collective	788.013.086	399.608.340	16.419.897	14.149.806	357.835.043
- Dépendance	1.161.731	943.897	25.817	122.104	69.914
3. AUTOMOBILES	3.510.174.848	2.115.856.960	492.658.361	236.183.913	665.475.617
4. INCENDIE ET AUTRES PERILS ASSIM.	2.441.601.847	1.513.302.093	353.780.316	316.592.214	257.927.209
- Habitations	1.598.613.614	910.042.726	231.537.106	310.441.382	146.592.402
- Autres risques simples	458.259.857	312.933.117	93.678.674	5.616.069	46.031.999
- Risques speciaux	384.728.355	290.326.250	28.564.536	534.764	65.302.809
5. RESPONSABILITE CIVILE	757.182.513	492.879.904	75.615.467	37.554.864	151.132.263
- Vie privée	213.186.384	121.055.548	32.656.236	37.399.024	22.075.579
- Autres	543.996.107	371.824.355	42.959.232	155.839	129.056.684
6. TRANSPORT	153.487.677	148.330.362	1.257.591	9.525	3.890.201
7. AUTRES OPERAT. IARD	888.478.817	520.146.443	74.725.021	47.103.777	246.503.582
8. ACCIDENTS DU TRAVAIL	1.132.208.890	768.445.381	75.445.230	556.741	287.761.539
9. VIE INDIVIDUELLE	15.919.957.066	4.500.062.149	795.790.474	9.724.578.878	899.525.568
- Court terme prime unique	648.299.230	94.230.832	1.887.554	548.771.712	3.409.133
- Epargne pension	1.075.744.173	362.090.093	300.582.403	325.643.185	87.428.494
- Contrats liés à un prêt hypoth.	522.591.487	242.113.668	21.122.093	253.184.972	6.170.754
 Autres assurances immunisées fiscalement 	1.448.926.142	598.958.547	198.708.804	538.932.282	112.326.510
- Autres opérations branche 21	7.101.498.247	2.571.487.011	241.362.569	3.712.465.535	576.183.133
- Branche 23	4.880.249.426	558.519.830	13.151.448	4.300.516.789	8.061.358
- Branche 26	242.648.361	72.662.168	18.975.603	45.064.403	105.946.187
10. VIE GROUPE	4.880.177.114	1.685.054.270	211.843.676	68.430.982	2.914.848.186
- Primes fixées et flexibles	3.749.856.556	1.481.320.432	166.351.682	47.731.503	2.054.452.939
- Primes uniques	1.130.320.558	203.733.838	45.491.994	20.699.479	860.395.247
TOTAL NON-VIE	10.612.542.234	6.537.832.901	1.160.091.912	792.855.416	2.121.761.985
- particuliers - entreprises	5.949.260.049 4.663.282.157	3.493.846.044 3.043.986.867	775.793.840 384.298.072	726.633.242 66.222.174	952.986.930 1.168.775.054
TOTAL VIE	20.800.134.180	6.185.116.419	1.007.634.149	9.793.009.860	3.814.373.754
TOTAL VIE TOTAL NON-VIE & VIE	31.412.676.414	12.722.949.320	2.167.726.061	10.585.865.276	5.936.135.739
PRODUCTION DES AFFAIRES NOUVELLES	31.412.070.414	12.722.949.320	2.107.720.001	10.383.803.270	3.930.133.739
11. VIE INDIVIDUELLE	11,285,810,719	2.760.289.703	242.804.114	7,699,036,218	583,680,684
- Court terme prime unique	648,299,231	94,230,833	1.887.554	548.771.712	3,409,133
- Eparque pension	143.504.906	38.893.069	38,967,576	63.574.788	2.069.473
- Contrats liés à un prêt hypoth.	141.938.803	79.634.823	3.806.815	58.022.590	474.575
- Autres assurances immunisées fiscalement	293.658.658	122,803,644	21,361,913	140.333.376	9,159,727
- Autres opérations branche 21	5.322.167.154	1.948.954.089	151.610.765	2,725,277,391	496.324.910
- Branche 23	4.546.364.317	417.257.535	6.193.888	4.117.991.957	4.920.936
- Branche 26	189.877.647	58.515.710	18,975,603	45.064.403	67.321.931
12. VIE GROUPE	1.274.654.409	281.073.780	57.280.025	24.633.369	911.667.238
- Primes fixées et flexibles	144.333.852	77.339.941	11.788.031	3.933.890	51.271.991
- Primes uniques	1.130.320.558	203.733.838	45.491.994	20.699.479	860.395.247

567 669 0 1337 881 1343 144 1517 1609 1002 1002 1009 1003 163 163 164 165 165 165 165 165 165 165 165 165 165	
77 78 99 90 90 77 78 11 13 34 44 77 99 99 99 99 99 99 99 99 99 99 99 99	
567 569 500 500 501 502 503 503 503 504 505 505 505 505	
567 569 50 50 50 50 50 50 50 50 50 5)
669 0 0 37 381 144 144 17 09 09 09 09 09 663 33 94 664 33 33 94 554 564 59 39 88 88 88 88 88 88 88 88 88 88 88 88 88	
567 569 50 50 50 50 50 50 50 50 50 5	
567 569 50 50 50 50 50 50 50 50 50 5	
069 0	6.736 4.667
337 381 381 381 381 381 381 381 381 381 381	.069
881	0
1014 1017 1019 1019 1019 1019 1019 1019 1019	9.881
517 2009 1010 20	5.043 9.914
102 103 104 105 105 106 107 107 108	5.617
201	27.209 92.402
263 267 2684 201 2639 2668 2631 264 2654 267 268 268 268 268 268 268 27 27 27 201 208 208 208 208 208 208 208 208 208 208	31.999
579 582 582 586 588 589 580 581 581 582 583 584 583 584 584 583 584 584 585 584 589 587 588 588 589 589 589 589 589 580 580 580 580 580 580 580 580 580 580	02.809 32.263
201	75.579
539 568 533 194 1954 1510 133 158 187 186 187 187 188 189 189 189 189 189 189 189 189 189	56.684 90.201
568	503.582
194 195 196 197 197 198 199 199 199 199 199 199 199 199 199	61.539 25.568
754 510 5133 558 6187 6186 6399 6247 885 30 654 554 39 6584 333 477 675 777 6010 6036 6031 6031 6031 6031 6032 6033	09.133 28.494
133	70.754
558 558 558 558 558 558 558 558 558 558	26.510 83.133
186 187 188 189 189 189 189 189 189 189 189 189	61.358
339 247 85 30 30 544 554 559 39 5684 333 3473 575 727 9010 9036 9031 9031	946.187 848.186
85	152.939
30 554 39 588 433 33 377 575 727 9010 9036 9031 9031	395.247 61.985
54 584 333 473 575 777 777 910 936 931	86.930
39 5884 333 3775 7277 9010 9036 9031 9031	75.054 73.754
133 173 175 177 177 180 180 181 181 183 181	5.739
133 173 175 177 177 180 180 181 181 183 181	80.684
575 7727 910 936 931 931	09.133
727 910 936 931 931)69.473 174.575
936 931 238 991	159.727 324.910
2.38 991	920.936
991	67.238
247	71.991
	5.247



Ventilation des encaissements Exercice 2012 (en %) Synthetique	Ensemble des canaux	A. Réseaux non exclusifs en assurance	B. Réseaux exclusifs en assurance sans activités bancaires	C. Bancassurance: Réseaux exclusifs en assurance avec activités bancaires	D. Direct (sans intermédiaires)
Encaissements					
1. ACCIDENTS	100,0%	48,0%	11,1%	16,7%	24,3%
- Individuelle	100,0%	58,3%	12,2%	10,4%	19,1%
- Collective	100,0%	40,2%	10,2%	21,4%	28,2%
- Dépendance					
2. MALADIE	100,0%	59,0%	3,3%	6,8%	30,9%
- Individuelle	100,0%	70,6%	5,0%	13,8%	10,5%
- Collective	100,0%	50,7%	2,1%	1,8%	45,4%
- Dépendance	100,0%	81,2%	2,2%	10,5%	6,0%
3. AUTOMOBILES	100,0%	60,3%	14,0%	6,7%	19,0%
4. INCENDIE ET AUTRES PERILS ASSIM.	100,0%	62,0%	14,5%	13,0%	10,6%
- Habitations	100,0%	56,9%	14,5%	19,4%	9,2%
- Autres risques simples	100,0%	68,3%	20,4%	1,2%	10,0%
- Risques speciaux	100,0%	75,5%	7,4%	0,1%	17,0%
5. RESPONSABILITE CIVILE	100,0%	65,1%	10,0%	5,0%	20,0%
- Vie privée	100,0%	56,8%	15,3%	17,5%	10,4%
- Autres	100,0%	68,4%	7,9%	0,0%	23,7%
6. TRANSPORT	100,0%	96,6%	0,8%	0,0%	2,5%
7. AUTRES OPERAT. IARD	100,0%	58,5%	8,4%	5,3%	27,7%
8. ACCIDENTS DU TRAVAIL	100,0%	67,9%	6,7%	0,0%	25,4%
9. VIE INDIVIDUELLE	100,0%	28,3%	5,0%	61,1%	5,7%
- Court terme prime unique	100,0%	14,5%	0,3%	84,6%	0,5%
- Epargne pension	100,0%	33,7%	27,9%	30,3%	8,1%
- Contrats liés à un prêt hypoth.	100,0%	46,3%	4,0%	48,4%	1,2%
 Autres assurances immunisées fiscalement 	100,0%	41,3%	13,7%	37,2%	7,8%
- Autres opérations branche 21	100,0%	36,2%	3,4%	52,3%	8,1%
- Branche 23	100,0%	11,4%	0,3%	88,1%	0,2%
- Branche 26	100,0%	29,9%	7,8%	18,6%	43,7%
10. VIE GROUPE	100,0%	34,5%	4,3%	1,4%	59,7%
- Primes fixées et flexibles	100,0%	39,5%	4,4%	1,3%	54,8%
- Primes uniques	100,0%	18,0%	4,0%	1,8%	76,1%
TOTAL NON-VIE	100,0%	61,6%	10,9%	7,5%	20,0%
- particuliers	100,0%	58,7%	13,0%	12,2%	16,0%
- entreprises	100,0%	65,3%	8,2%	1,4%	25,1%
TOTAL VIE	100,0%	29,7%	4,8%	47,1%	18,3%
TOTAL NON-VIE & VIE	100,0%	40,5%	6,9%	33,7%	18,9%
PRODUCTION DES AFFAIRES NOUVELLES					
11. VIE INDIVIDUELLE	100,0%	24,5%	2,2%	68,2%	5,2%
- Court terme prime unique	100,0%	14,5%	0,3%	84,6%	0,5%
- Epargne pension	100,0%	27,1%	27,2%	44,3%	1,4%
- Contrats liés à un prêt hypoth.	100,0%	56,1%	2,7%	40,9%	0,3%
- Autres assurances immunisées fiscalement	100,0%	41,8%	7,3%	47,8%	3,1%
- Autres opérations branche 21	100,0%	36,6%	2,8%	51,2%	9,3%
- Branche 23	100,0%	9,2%	0,1%	90,6%	0,1%
- Branche 26	100,0%	30,8%	10,0%	23,7%	35,5%
12. VIE GROUPE	100,0%	22,1%	4,5%	1,9%	71,5%
- Primes fixées et flexibles	100,0%	53,6%	8,2%	2,7%	35,5%
- Primes uniques	100,0%	18,0%	4,0%	1,8%	76,1%

